

sage

Schéma
d'Aménagement
& de Gestion
des Eaux

Vallée de la Garonne

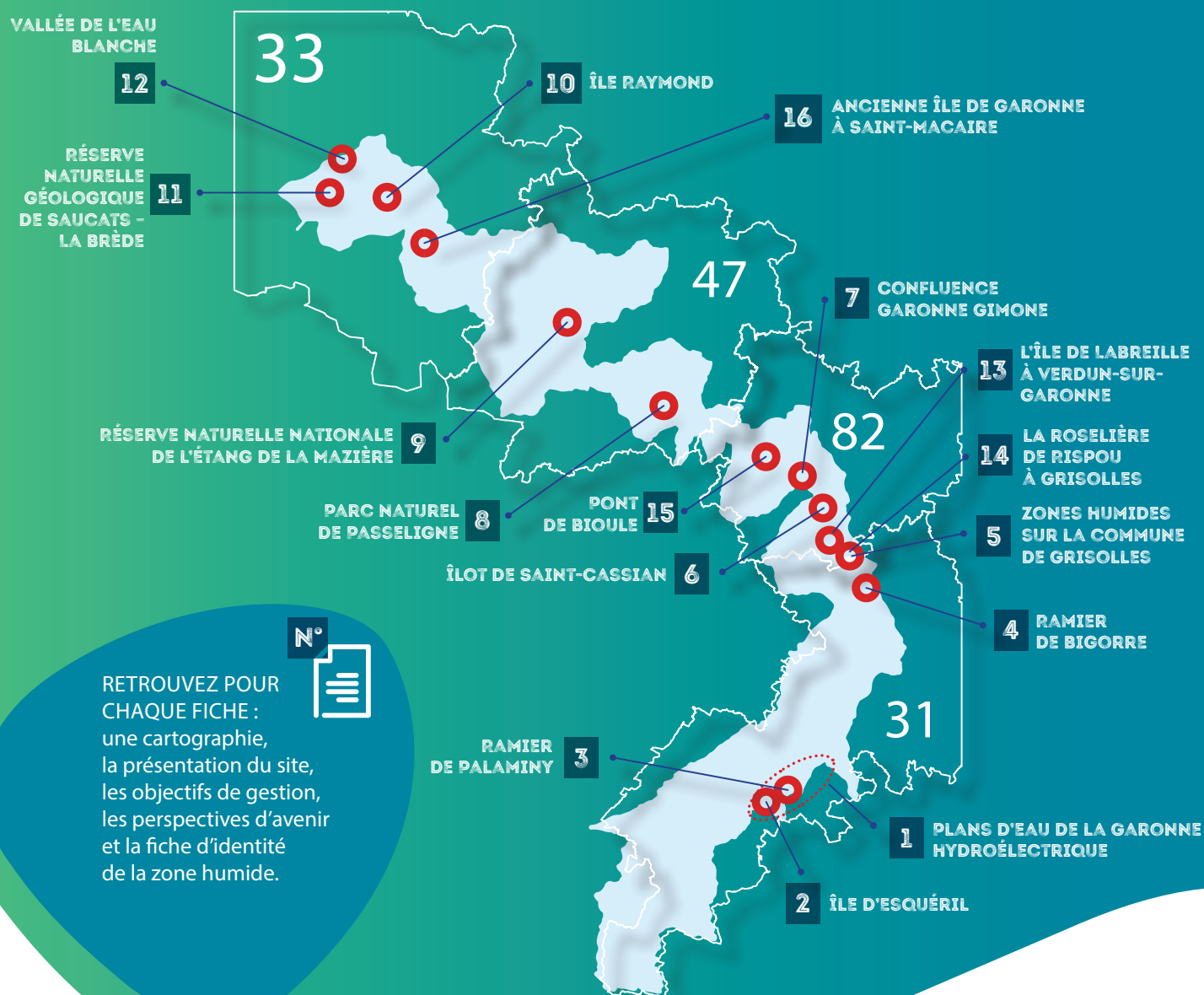


LES ZONES HUMIDES DU SAGE VALLÉE DE LA GARONNE

Retours d'expériences menées sur le territoire

LES ZONES HUMIDES DU SAGE VALLÉE DE LA GARONNE

LE PÉRIMÈTRE DU SAGE COMPORTE DIVERS SECTEURS REVÊTANT DES ENJEUX PATRIMONIAUX, ÉCOLOGIQUES, HYDROLOGIQUES...



sage Schéma
d'Aménagement
& de Gestion
des Eaux
Vallée de la Garonne



Fiche 1
PLANS D'EAU DE LA GARONNE HYDROÉLECTRIQUE
CRÉATION DE ROSELIÈRES FLUVIALES

Fiche 2
ÎLE D'ESQUÉRIL
RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE D'UNE ÎLE ET DU LIT DE LA GARONNE

Fiche 3
RAMIER DE PALAMINY
RESTAURATION D'UNE FORÊT ALLUVIALE AU SEIN D'UN MÉANDRE DE GARONNE (MERVILLE, HAUTE-GARONNE)

Fiche 4
RAMIER DE BIGORRE
GESTION DU LIT DU FLEUVE ET DES BOISEMENTS RIVERAINS EN HAUTE-GARONNE

Fiche 5
ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE GRISOLLES
PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES ET DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE COMMUNALE

Fiche 6
ÎLOT DE SAINT-CASSIAN
GESTION DE L'ÎLOT DE SAINT-CASSIAN EN TARN-ET-GARONNE

Fiche 7
CONFLUENCE GARONNE GIMONE
RESTAURATION FONCTIONNELLE DE LA GIMONE AUTOUR DE SA ZONE DE CONFLUENCE

Fiche 8
PARC NATUREL DE PASSELIGNE
CRÉATION D'UN PARC NATUREL URBAIN À AGEN

Fiche 9
RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÉTANG DE LA MAZIÈRE
GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÉTANG DE LA MAZIÈRE EN LOT-ET-GARONNE

Fiche 10
ESPACE NATUREL SENSIBLE DE L'ÎLE RAYMOND
GESTION / RESTAURATION ÉCOLOGIQUE ET VALORISATION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE

Fiche 11
RÉSERVE NATURELLE GÉOLOGIQUE DE SAUCATS LA BRÈDE
RESTAURATION ET ENTRETIEN D'UNE LANDE HUMIDE

Fiche 12
VALLÉE DE L'EAU BLANCHE
GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA VALLÉE DE L'EAU BLANCHE

Fiche 13
L'ÎLE DE LABREILLE À VERDUN-SUR-GARONNE
GESTION ET VALORISATION ÉCOLOGIQUE DE L'ÎLE AVEC UNE PERSPECTIVE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Fiche 14
LA ROSELIÈRE DE RISPOU À GRISOLLES
RESTAURATION D'UNE ROSELIÈRE EN SITE NATURA 2000

Fiche 15
PONT DE BIOULE
RESTAURATION D'UNE PARCELLE COMPOSÉE D'UNE PRAIRIE HUMIDE ET D'UN BOISEMENT

Fiche 16
ANCIENNE ÎLE DE GARONNE À SAINT-MACAIRE
RESTAURATION D'UNE MOSAÏQUE D'HABITATS NATURELS NATURA 2000

PLANS D'EAU DE LA GARONNE HYDROÉLECTRIQUE

CRÉATION DE ROSELIÈRES FLUVIALES

De 2012 à 2017, dans le cadre du Programme d'actions global pour une gestion durable de la Garonne de Boussens à Carbonne (31), les collectivités se sont engagées dans la réhabilitation de cinq roselières fluviales sur les trois retenues hydroélectriques de la Garonne du piémont sud toulousain.



LA ROSELIÈRE DE RIEUX FORMANT UN LAGON OUVERT SUR LE FLEUVE - DIDIER TAILLEFER / SMEAG



LE SITE



SITUATION GÉNÉRALE DU SITE
DANS LE PÉRIMÈTRE
DU SAGE

- LIMITES COMMUNALES
- ROSELIÈRES FLUVIALES CRÉÉES

Dans le piémont en amont de Toulouse, la Garonne est fortement aménagée pour l'hydroélectricité, avec notamment une série de trois grandes retenues qui se succèdent sur 32 km de cours d'eau, de Boussens à Carbonne : plans d'eau de Saint Vidian (60 ha), La Brioulette (120 ha), Mancières (160 ha). Ces retenues possèdent un potentiel écologique et touristique important. Insrites en zone de protection spéciale pour les oiseaux du réseau Natura 2000, elles accueillent également six bases nautiques et mises à l'eau.

LES OBJECTIFS DE GESTION

Malgré leur atout touristique et leur potentiel écologique, ces plans d'eau sont fragiles. Le secteur situé en aval immédiat du bassin montagnard de la Garonne possède une vocation de zone de transfert des matériaux, perturbée par la présence des grands barrages favorisant le stockage alluvionnaire. Au droit des plans d'eau, l'envasement a affecté l'ensemble des anciennes terrasses fluviales immergées par les retenues, aggravé par les apports sédimentaires très importants suite à la crue exceptionnelle de juin 2013, au point de compromettre l'usage des mises à l'eau et d'impacter l'intérêt touristique des sites.

D'un point de vue écologique, il est à noter que paradoxalement les vases affleurantes ne se végétalisent pas naturellement en plantes héliophytes. A l'inverse, les roselières, qui constituaient encore dans les années 1990 la richesse écologique de ces plans d'eau, ont depuis totalement disparues, alors que ces milieux sont susceptibles d'assurer de multiples fonctions écologiques pour la biodiversité, la qualité des eaux, le maintien des berges et la valorisation paysagère. De fait, la restauration des roselières est inscrite dans le Document d'objectif Natura 2000 de ce site comme une action prioritaire en faveur des oiseaux d'importance à l'échelle de l'Europe. En outre, des herbiers de plantes aquatiques envahissantes se sont développés localement de façon très importante. On trouve ici le principal foyer de jussie de toute la Garonne de piémont. Ces herbiers denses et monospécifiques génèrent une banalisation écologique du fleuve et une gêne pour la navigation.

Ce constat, partagé dans le cadre d'une étude globale pilotée par le SMEAG pour une gestion durable du fleuve sur ce secteur, a permis de définir des objectifs afin de répondre aux enjeux de valorisation touristique et de bon fonctionnement écologique du fleuve. Il propose des actions de réhabilitation des bases nautiques et des roselières, ainsi que de régulation des végétaux exotiques envahissants.

ACTIONS MENÉES ET RÉSULTATS

Les sites d'implantation des roselières

L'étude globale du SMEAG menée durant 2 ans avait permis de dresser un état des lieux de l'ensemble des atouts et points faibles du territoire en lien avec le fleuve. Ainsi, le choix des sites d'implantation des roselières résulte d'une analyse multicritères des enjeux en lien avec les services rendus par ces zones humides. Cette analyse a permis de prioriser les sites possibles d'implantation en fonction de leurs utilités et de croiser les différents rôles joués par les roselières :

- Rôle de **support de biodiversité** dans des zones d'intérêt pour l'avifaune aquatique inféodée aux roselières, et les oiseaux patrimoniaux (Natura 2000) en particulier (hérons) comme sites de reproduction et/ou d'alimentation potentiels ou avérés. On soulignera également le rôle de nurserie pour les alevins des poissons du plan d'eau comme zone refuge contre les prédateurs, températures élevées, source de nourriture (invertébrés, phytoplancton) propices au grossissement. L'enjeu piscicole concerne tout le plan d'eau.
- Rôle de **limitation des plantes envahissantes** dans des zones de prolifération
- Rôle **phyto-épurateur** au droit de rejets polluants
- Rôle **paysager** au droit de sites récréatifs
- Rôle de **confortement des pieds de berge** au droit de zones d'instabilité de falaise menaçant des lieux habités



NOUVELLE NICHÉE DE CYGNE TUBERCULÉ DANS UNE ROSELIÈRE – SIVOM DES PLAINES ET COTEAUX DU VOLVESTRE

Cette analyse a permis de localiser des sites d'intérêt fort pour l'accueil de roselières à proximité de chaque base nautique. Ainsi, les roselières implantées ont un rôle attendu vis-à-vis de la biodiversité, des plantes envahissantes et du paysage. L'une d'entre elles assure également un rôle d'épuration, en recevant le rejet du système d'assainissement d'un camping.



UNE ROSELIÈRE À BOUSSENS AVEC DÉVELOPPEMENT DE ROSEAUX SUR LES VASES ET D'AULNES SUR LES BOTTES DE PAILLES – DIDIER TAILLEFER / SMEAG

En ce qui concerne les zones d'envasement, la cartographie établie en 2010 indiquait des épaisseurs de vases jusqu'à 2 m, voire plus, affectant en particulier l'ensemble des anciennes terrasses fluviales immergées par les retenues. Cet envasement fut encore amplifié par la crue exceptionnelle de 2013 qui a apporté des sédiments en quantité, en provenance de la Garonne amont (plus de 70 cm d'épaisseur mesurés par endroits). L'inventaire des herbiers aquatiques avait permis de localiser aussi les espèces exotiques envahissantes (lagarossiphon, jussie, myriophylle du Brésil...) sur quatre des six mises à l'eau. En revanche, aucune roselière n'avait été répertoriée, alors même qu'il s'agit de zones de reproduction, d'alimentation et de repos préférentielles pour de nombreuses espèces d'oiseaux présents, lesquelles avaient justifié l'inscription en zone de protection spéciale au titre de Natura 2000.

Une concertation élargie

En termes de concertation, le SMEAG avait associé dans différentes instances les partenaires institutionnels, les collectivités locales, les usagers du fleuve et même la population (conférence, enquête publique). Cette vaste concertation avait permis de synthétiser l'ensemble des attentes et de hiérarchiser les enjeux selon les élus et en conformité avec les politiques publiques. De fait, les collectivités locales se sont appropriées les conclusions de la démarche pilotée par le SMEAG, en se portant maîtres d'ouvrage. Ce fut le cas d'abord des deux communes, puis du SIVOM des plaines et coteaux du Volvestre, garantissant dès lors la cohérence d'action à l'échelle des trois plans d'eau.

Un procédé innovant de réutilisation des vases

Établi selon une approche intégrée, le programme d'action permet ainsi de faire converger les enjeux de biodiversité prioritaires selon le Document d'objectif Natura 2000 avec les enjeux de valorisation touristique, d'avantage moteurs auprès des élus locaux. Le projet d'ingénierie combine la réhabilitation des bases nautiques et des roselières, grâce au transfert des vases en excès vers des sites propices au sur-ensablement pour servir de support de plantation des roselières.

Plus précisément, le principe technique innovant retenu est basé sur la réutilisation des vases au sein de l'écosystème fluvial dans un esprit de développement durable (pas d'exportation, ni stockage temporaire) via l'aménagement de casiers, délimités par des bottes de pailles fixées directement dans le lit du fleuve par des pieux en robinier faux acacia, afin de contenir les vases dans des hauteurs d'eau favorisant le développement des hélophytes. Cet effet de sur-ensablement est apparu nécessaire, étant donné qu'en condition naturelle aucune végétalisation spontanée des vasières n'était observée. La plantation est réalisée à partir d'une liste d'une quinzaine d'espèces d'hélophytes, adaptée au cas par cas selon la configuration des roselières, en s'appuyant sur l'inventaire des espèces autochtones naturellement présentes. Au total, cinq roselières fluviales ont ainsi été recrées sur les trois retenues entre 2012 et 2015.



PLANTATION DE LA ROSELIÈRE DE CAZÈRES/GARONNE EN 2013 AVEC LA MUNICIPALITÉ ET LA POPULATION
DIDIER TAILLEFER / SMEAG

Des résultats positifs pour la flore...

Aménagées directement sur le lit du fleuve, les roselières s'affranchissent de l'impact des sécheresses, problème récurrent des zones humides riveraines de Garonne en lien avec l'enfoncement du lit mineur, l'abaissement de la nappe alluviale et le changement climatique. À partir d'une plantation initiale au tiers de la surface des roselières, on observe un taux de recouvrement de près de 80 à 100% après un an de développement. Outre les espèces plantées, d'autres espèces d'hélophytes de Garonne viennent se développer spontanément, telles que le souchet et le lycoper. Après trois ans et un début de désagrégation des bottes de pailles, le développement des réseaux racinaires des hélophytes prend le relais en fixant les vases et évite leur dissipation dans le fleuve. En ce qui concerne les plantes exotiques envahissantes, il semblerait qu'en raison de l'importante densité de végétalisation des hélophytes, les roselières en limitent la prolifération. Ces éléments sont à confirmer avec le temps.

... et la faune

Concernant la faune, des observations visuelles sur les cinq sites permettent de rendre compte de l'attrait des roselières pour tous les groupes faunistiques (invertébrés, poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères). Les roselières sont notamment attractives pour les hérons, comme le Héron cendré, l'Aigrette garzette, la Grande Aigrette et le Bihoreau gris, espèce en déclin

sur la Garonne. Elles sont aussi des lieux de nidification avérés pour la Foulque macroule et le Cygne tuberculé, selon les observations notamment de l'Association régionale ornithologique du Midi et des Pyrénées. Il convient aussi de souligner que les techniques d'aménagement ont évolué avec la création de casiers « ouverts » permettant la continuité écologique avec le fleuve pour la faune aquatique. Le suivi piscicole réalisé par la Fédération départementale de pêche 31 a démontré l'effet pouponnière des roselières « ouvertes », abritant alevins d'ablette, gardon, bouvière et autres brocheteons qui, devenus adultes, repeupleront la Garonne.



UNE ROSELIÈRE À BOUSSENS, TRAVERSÉE PAR UN CHENAL DE CRUE – DIDIER TAILLEFER / SMEAG

Un entretien limité

L'entretien des roselières ne nécessite pas d'intervention lourde. Il consiste seulement en l'arrachage très ponctuel de pousses de ligneux ou de plantes exotiques envahissantes qui peut être effectué à l'occasion de chantiers pédagogiques et citoyens. Ces chantiers de plantation ou d'entretien, à la portée de tous avec un minimum d'encadrement, sont également autant d'occasions pour une appropriation du projet par le plus grand nombre.

Un attrait touristique confirmé

Le transfert des vases a amélioré l'usage récréo-touristique des plans d'eau et les roselières sont devenues un point d'attrait paysager supplémentaire. Situées à proximité des bases nautiques, elles bénéficient d'une accessibilité et d'un lieu de passage qui permet à un public non initié de rencontrer ces espaces naturels méconnus.

Enfin, elles servent de supports pour des actions pédagogiques à destination des écoles et de la population. Plusieurs classes ont été accueillies pour découvrir la faune et la flore de ces zones humides riches mais fragiles, dont certaines à l'occasion de séjours « voile et nature » combinant la pratique nautique et l'observation de l'environnement. Un projet de réalisation de panneaux pédagogiques en collaboration avec des écoles est en cours.

En somme, ce projet a bénéficié d'une large adhésion des acteurs du fleuve et du soutien des partenaires institutionnels grâce à une volonté de co-construction et de démarche participative. La diffusion d'un reportage sur un chantier de plantation dans l'émission télévisée « Des racines et des ailes – Passion patrimoine : Sur les rives de la Garonne » a multiplié la notoriété de ces roselières, devenues des fiertés locales.



LA ROSELIÈRE DE CAZÈRE-SUR-GARONNE 5 ANS APRÈS – DT CAZÈRES



UNE ROSELIÈRE AU NIVEAU DES BASES NAUTIQUES DE CARBONNE AVEC UNE PARTIE ÉVOLUANT EN AULNAIE – DIDIER TAILLEFER / SMEAG



LA ROSELIÈRE DE SALLES/GARONNE, AVEC SA VÉGÉTATION DENSE – DIDIER TAILLEFER / SMEAG

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

Suite au succès des premières réalisations communales, le projet a été porté par le SIVOM des plaines et coteaux du Volvestre, garantissant une cohérence d'action à l'échelle globale du secteur. Toutefois, depuis 2017, le SIVOM n'exerce plus de mission sur la Garonne et une nouvelle maîtrise d'ouvrage est attendue dans le cadre de la mise en œuvre de la GEMAPI afin de pérenniser la gestion des roselières. Des actions pourraient également être entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'objectifs Natura 2000 pour ce site.

D'un point de vue technique, on peut regretter que ces roselières, qui constituent des coins de biodiversité avérés, ne s'étendent pas davantage spontanément. Ce constat démontre, de fait, toute la pertinence de ces « petits coups de pouce » à la nature dans un secteur où elles avaient disparu. Des actions complémentaires pourraient être envisagées pour favoriser la recolonisation spontanée des roselières.

L'ESSENTIEL

Contact : Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) • 05.62.72.76.00 • smeag@smeag.fr

Porteur du projet / MO : Communes de Boussens et Cazères sur Garonne, SIVOM des plaines et coteaux du Volvestre

Propriétaires fonciers : Domaine public fluvial de l'État

Partenaires techniques : SMEAG, services de l'État, Agence de l'eau Adour-Garonne, Région Occitanie, EDF, Agence française pour la Biodiversité, Fédération de pêche 31, Association régionale ornithologique du Midi et des Pyrénées, CATÉZH Garonne, Association des chasseurs de gibier d'eau 31, Offices de tourisme

Plan de Financement (coût et subvention) :
Coût global

2012 : Saint Vidian – Boussens : 15 000 € HT

2013 : Labrioulette – Cazères – Couladère : 100 000 € HT

2015 : Mancières – Rieux Volvestre, Salles sur Garonne et Carbone : 160 000 € HT

Partenaires financiers (selon les opérations) : Plan Garonne (FNADT), Natura 2000, AEAG, Région Occitanie, EDF, communes

Durée et période :

Etude globale (SMEAG) : 2010-2011 ; Mise en œuvre du Programme d'action et plans de gestion (Communes et SIVOM) 2012-2017

Superficie du site : 5 000 m²

Grands types de milieux humides concernés : roselière



Ville de
Salles-sur-Garonne



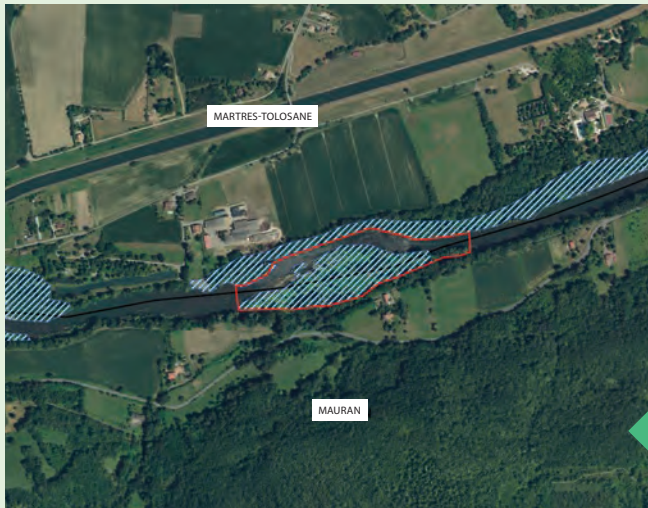
ÎLE D'ESQUÉRIL

RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE D'UNE ÎLE ET DU LIT DE LA GARONNE

Dans le cadre d'un Programme pluriannuel de gestion de la Garonne, le SIVOM des plaines et coteaux du Volvestre et les communes de Mauran et de Martres Tolosane ont réalisé un projet de restauration combinée des fonctionnalités du lit de la Garonne et d'une zone humide correspondant à la principale île du secteur, dans un tronçon court-circuité par un grand barrage hydroélectrique.



LE CHENAL DE CHARRIAGE DES GALETS EST TOUJOURS BIEN MARQUÉ PLUS D'UN AN APRÈS LES TRAVAUX - DIDIER TAILLEFER / SMEAG



LE SITE



SITUATION GÉNÉRALE DU SITE DANS LE PÉRIMÈTRE DU SAGE

- DÉLIMITATION DU SITE
- ZONES HUMIDES DU SAGE
- LIMITES COMMUNALES

D'une superficie d'environ 3,5 ha, l'île d'Esquéril est la principale île de ce secteur de Garonne. Incluse dans le site Natura 2000 Garonne en Occitanie aux titres des Directives Habitats et Oiseaux, elle possède un potentiel écologique important. Toutefois, elle s'inscrit également dans un tronçon court-circuité par un grand barrage hydroélectrique ayant fortement modifié l'hydromorphologie du fleuve.

LES OBJECTIFS DE GESTION

L'île d'Esquéril présente une mosaïque d'habitats d'intérêt écologique pour l'écosystème de Garonne. Sur les bancs de galets sont présents des saulaies à saule drapé, espèce devenue rare en Garonne du fait de l'altération de la dynamique fluviale. Dans l'île, on trouve encore des saulaies relictuelles à saule blanc (habitat prioritaire Natura 2000) et des franges de baldingère se développent sur la pointe amont. La confluence du ruisseau l'Esquéril apporte des biotopes supplémentaires et accroît ainsi la diversification des habitats naturels présents sur le site. L'île attire une faune et une flore remarquables, notamment les hérons (dont le Bihoreau gris, l'Aigrette garzette et la Grande aigrette inscrits à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux) qui y trouvent une zone d'alimentation à proximité de leurs lieux de reproduction (héronnière) située dans la retenue du barrage.

Toutefois, ce tronçon court-circuité de 6 km présente de fortes altérations hydromorphologiques. Dans le premier kilomètre en aval du barrage, où se situe l'île d'Esquéril, le lit du fleuve subit un effet de pavage, qui se caractérise par la formation en surface d'une « carapace » de gros galets. A l'aval se produit un décapage du plancher de galets, quasi-total à certains endroits, faisant apparaître la roche-mère argileuse, avec des incidences de diminution de la qualité biologique et de réchauffement des eaux. Dans ce contexte, l'île apparaît comme un « gisement » sédimentaire, mais difficilement remobilisable en l'état du fait de sa situation perchée par rapport

au lit du fleuve qui s'est enfoncé. De plus, l'île est également impactée par une réduction des fonctionnalités de la zone humide qui affecte la régénération des habitats et leur humidification. Les saulaies à saules blancs ou drapés vieillissent ou disparaissent, remplacés par des peupliers, des robiniers faux acacia, des armoises communes et des massifs de renouée du Japon (principal foyer du secteur). Le ruisseau de l'Esquéril pâtit également d'un ensablement aggravé par la formation d'embâcles.

Face à ce constat, les objectifs de gestion visent à l'amélioration fonctionnelle de la zone humide dans l'île tout en restaurant le plancher alluvial du fleuve enrichi par la remobilisation d'une partie des galets provenant de l'île.

ACTIONS MENÉES ET RÉSULTATS

Réouverture de chenaux de charriage

Afin de recharger le lit de la Garonne en galets de granulométrie diversifiée (notamment la fraction en graviers très biogène mais malheureusement déficiente dans ce secteur), le principe d'intervention est de remobiliser une partie des sédiments présents dans l'île. Ainsi, en 2016 deux chenaux de charriage ont été ouverts, en reprenant les tracés marqués par les crues importantes de 2013 et 2014. Les travaux ont consisté en la scarification du sol sur une bande de 15 m de large afin de décompacter les sédiments et faire apparaître des granulométries variées. Un chenal de 130 m de long a ainsi été créé sur la périphérie de l'île, le second de 450 m de long a été creusé au cœur de l'île, avec un abaissement du niveau du sol de plus d'un mètre sur la portion aval. Ces travaux, impressionnants au premier abord, sont rendus nécessaires pour obtenir des effets significatifs et durables. Les premières observations indiquent une remobilisation des galets dans les chenaux.

Régénération des zones humides

En 2015, le diagnostic écologique avait dressé l'état des milieux naturels et de la végétation en place. Il avait mis en évidence la

dominance de la renouée du Japon et de l'armoise commune, traduisant le dysfonctionnement des saulaies. Suite aux travaux, après quelques coups d'eau en 2017 mais surtout les premières crues de 2018, les observations en cours indiquent un recul de la renouée du Japon dans les couloirs redynamisés, ainsi qu'une plus grande humidification comme en témoigne l'extension des zones à baldingère. En revanche, il est encore trop tôt pour évaluer les effets sur les saulaies. A noter aussi que la confluence de l'Esquéril a également bénéficié de la redynamisation de l'île, avec un effet de chasse de l'ensablement du lit du ruisseau, certainement favorisé aussi par l'enlèvement d'un embâcle dans le cadre des travaux.

Des effets également sur la prévention des inondations

Bien que ce ne fût pas un objectif recherché initialement, l'un des effets positifs déjà observé lors d'un coup d'eau est la réduction du risque d'inondation au droit du camping installé directement en aval de l'île, grâce à la réduction des vitesses d'écoulement et de la hauteur qui permet un meilleur étalement des eaux dans l'île.

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

L'absence de crue morphogène en 2017, année qui a suivi les travaux, n'a pas encore permis d'observer l'effet de ceux-ci sur l'hydromorphologie du fleuve. Néanmoins, les premières crues de 2018 ont déjà eu une action de réactivation des chenaux et des observations prometteuses pourront être confirmées par un suivi complet. Toutefois dans le contexte de la GEMAPI, il conviendra d'identifier le nouveau maître d'ouvrage pour le suivi des effets du chantier, et plus globalement, pour la gestion du site.



LE RUISSEAU DE L'ESQUÉRIL A BÉNÉFICIÉ D'UN EFFET DE CHASSE DES SABLES - DIDIER TAILLEFER / SMEAG



LE CHENAL AU CŒUR DE L'ÎLE RÉACTIVÉ LORS D'UNE CRUE DE PRINTEMPS EN 2018
DIDIER TAILLEFER / SMEAG

L'ESSENTIEL

Contact : Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) • 05.62.72.76.00 • smeag@smeag.fr

Porteur du projet / MO :
**SIVOM des plaines et coteaux du
Volvestre, communes de Mauran et de
Martres Tolosane**

Propriétaires fonciers : **État**

Partenaires techniques : **Services de
l'État (gestionnaires du DPF), DREAL
(Plan Garonne), Agence de l'eau Adour-
Garonne, SMEAG, Agence française de
Biodiversité, Catezh Garonne, Fédération
de pêche 31**

Plan de Financement (coût et subvention) :
**10 500 € TTC ; cofinancé par le Plan
Garonne-FNADT État (50%), l'AEAG (15%)
et la Région (15%).**

Durée et période : **2015-2017**

Superficie du site : **3,5 ha**

Grands types de milieux humides
concernés : **annexe hydraulique, ripisylve
et boisements alluviaux (saulaies)**



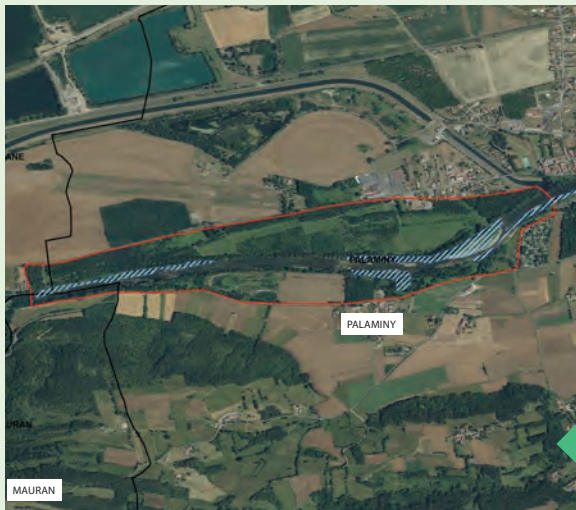
RAMIER DE PALAMINY

GESTION DU LIT DU FLEUVE ET DES BOISEMENTS RIVERAINS EN HAUTE-GARONNE

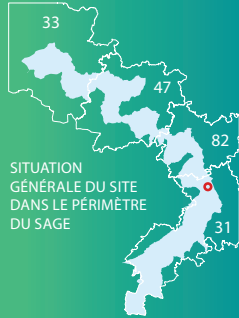
Dans le cadre d'un Programme pluriannuel de gestion de la Garonne, le SIVOM des plaines et coteaux du Volvestre et la commune de Palaminy ont réalisé un projet de restauration écologique du fleuve et des zones humides riveraines sur un des principaux sites remarquables de ce secteur, appartenant en partie au Domaine Public Fluvial de l'État et en partie à la commune.



L'AULNAIE MARÉCAGEUSE APRÈS RÉHABILITATION - DIDIER TAILLEFER / SMEAG



LE SITE



SITUATION GÉNÉRALE DU SITE DANS LE PÉRIMÈTRE DU SAGE

- DÉLIMITATION DU SITE
- ▨ ZONES HUMIDES DU SAGE
- LIMITES COMMUNALES

D'une superficie d'environ 60 ha, le site inclut les deux rives et le lit du fleuve, situés sur la commune de Palaminy. Autrefois à vocation unique de boisement de production (peuplier, chêne d'Amérique...), ce site a bénéficié, grâce à la volonté des collectivités, d'une réhabilitation de ses milieux naturels et d'une ouverture au public qui peut maintenant en découvrir le patrimoine naturel et culturel. Il abrite en effet un ensemble de milieux naturels (bancs de gales végétalisés, annexe hydraulique, ripisylve, boisements alluviaux, aulnaie marécageuse, prairies...) ainsi que les vestiges d'un petit patrimoine bâti lié à l'eau (moulin, tour de péage fluvial...).

LES OBJECTIFS DE GESTION

Le ramier de Palaminy est un site remarquable inscrit dans le périmètre Natura 2000 de la Garonne en Occitanie aux titres de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux. Il abrite notamment des saulaies relictuelles et une aulnaie marécageuse, milieu rare en bord de Garonne. Site charnière entre les Pyrénées et le nord de la Région, il joue un rôle important de corridor écologique. Grâce à sa mosaïque de milieux naturels, il offre aussi des zones d'habitats et d'alimentation pour de nombreuses espèces, en particulier un cortège intéressant d'odonates, le Héron pourpré et le Bihoreau gris, deux oiseaux devenus rares. Le patrimoine historique du lieu repose sur un ensemble de vestiges (porches, tours, moulins, pont, calade, gué) dont certains d'époque médiévale liés à l'usage du fleuve.

Toutefois, le site se situe dans un tronçon court-circuité d'un grand ouvrage hydroélectrique qui présente une forte altération hydromorphologique avec un important déficit sédimentaire, une chenalisation et une incision du lit engendrant un abaissement de la nappe d'accompagnement et une déconnexion des annexes hydrauliques et des boisements alluviaux. La sylviculture occupait la grande majorité du ramier, y compris dans l'aulnaie marécageuse, également envahie par des plantes exotiques envahissantes (principal foyer d'ailanthes du secteur). De par sa position en sortie d'un secteur encaissé, le site est également une importante zone d'accumulation de déchets flottants. Enfin, le petit patrimoine bâti était méconnu, même de la population locale.

Sur la base d'un diagnostic hydromorphologique, écologique et archéologique réalisé sur l'ensemble du site, les objectifs fixés dans le premier plan de gestion ont été :

- Un fleuve à restaurer – restauration hydromorphologique, suivi des érosions
- Un patrimoine naturel remarquable à préserver, restaurer et valoriser – reconversion d'une peupleraie de culture en boisement diversifié, restauration de l'aunaie marécageuse et préservation des boisements alluviaux, élimination des déchets flottants
- Un patrimoine historique et culturel oublié à valoriser – réhabilitation du petit patrimoine bâti, création d'un sentier de découverte du fleuve et des zones humides et installation d'aires de pique-nique.

ACTIONS MENÉES ET RÉSULTATS

Le premier plan de gestion (2013 – 2016) a permis d'agir sur les principaux enjeux du site.

Restauration hydromorphologique

La restauration hydromorphologique a permis de restaurer le plancher alluvial par dévégétalisation, scarification, écrêtage d'un banc de galets de 1,5 ha dont une partie des sédiments a été régaliée directement dans le lit du fleuve. Les prochaines crues devraient également favoriser la recharge sédimentaire dans le lit et dans l'annexe hydraulique à partir du banc sédimentaire décompacté.

Gestion des plantations

L'exploitation récente d'une peupleraie de culture sur 1 ha a été l'occasion de réaliser une replantation à partir d'espèces de boisement diversifié typique de Garonne (aulne, frêne, orme, cornouiller...) correspondant à la chênaie-frênaie-ormaie, en complément du dégagement des semis naturels. A noter que les souches de peupliers de culture ont été arrasées en profondeur afin de les dévégétaliser, tout en les conservant dans l'intérêt des insectes saproxyliques comme le Lucane cerf-volant (espèce Natura 2000). Deux massifs de bambou et d'ailanthe ont été régulés dans l'aunaie marécageuse et à proximité. Enfin, une opération ciblée d'enlèvement de tapis de feuilles de peuplier a été réalisée dans le marais. Au cours des deux années suivantes, l'entretien des plantations a été réalisé par une entreprise, en régie ou encore avec le centre de loisir de Cazères/Garonne.

Les saulaies relictuelles ont été préservées sans aucune intervention et les milieux ouverts ont été maintenus et agrandis afin d'accroître la mosaïque d'habitats.

Mise en valeur du patrimoine

Les aménagements pédagogiques ont porté sur la création d'un sentier maillant les différents éléments remarquables du patrimoine naturel et culturel (aunaie, moulin...) et agrémenté de quatre panneaux explicatifs. En complément, le petit patrimoine bâti a été dévégétalisé pour le mettre en lumière.

Des actions de sensibilisation ont été menées avec l'ensemble des écoliers de Palaminy qui ont découvert le site et participé concrètement à la plantation des boisements et à la conception des panneaux pédagogiques.



PANNEAU D'ENTRÉE DU SITE DEVANT L'ANCIENNE PEUPLERAIE RECONVERTIE EN MILIEU NATUREL
DIDIER TAILLEFER / SMEAG

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

Fort de l'engouement généré autour de ce premier plan de gestion qui a révélé la qualité du site, il a été acté de l'intérêt de mettre en place un nouveau plan de gestion qui inscrive de nouvelles actions dans la continuité du plan précédent : reconversion de 3 ha supplémentaires de peupleraies de culture, installation d'un cheminement en caillebotis dans le marais, réouverture d'un ruisseau... Le site pourrait être relié au parcours pédestre Via Garona porté par le Département de la Haute-Garonne, et inscrit en espace naturel sensible du département. Toutefois, dans le contexte de la GEMAPI, il conviendra d'identifier le nouveau maître d'ouvrage du plan de gestion.

L'ESSENTIEL

Contact : Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) • 05.62.72.76.00 • smeag@smeag.fr

Porteur du projet / MO :
SIVOM des plaines et coteaux du
Volvestre et Commune de Palaminy

Propriétaires fonciers : État / Commune

Partenaires techniques : Services de
l'État (gestionnaires du DPF), DREAL
(Plan Garonne), Agence de l'eau
Adour-Garonne, SMEAG, CATEZH
Garonne, Association archéologique
de la Garonne supérieure

Coûts et financements :
43 680 € TTC pour le premier plan de
gestion dont 32 400 € de restauration

hydromorphologique et écologique ;
cofinancé par le Plan Garonne-FNADT
État (50%) et l'AEAG (30%)

Durée et période : 2013-2016, 1^{er} plan
de gestion du site

Superficie du site : 60 ha

Grands types de milieux humides
concernés : annexe hydraulique,
ripisylve et boisements alluviaux,
aunaie marécageuse, prairie,
cressonnière de galets et
atterrissement, zone d'érosion



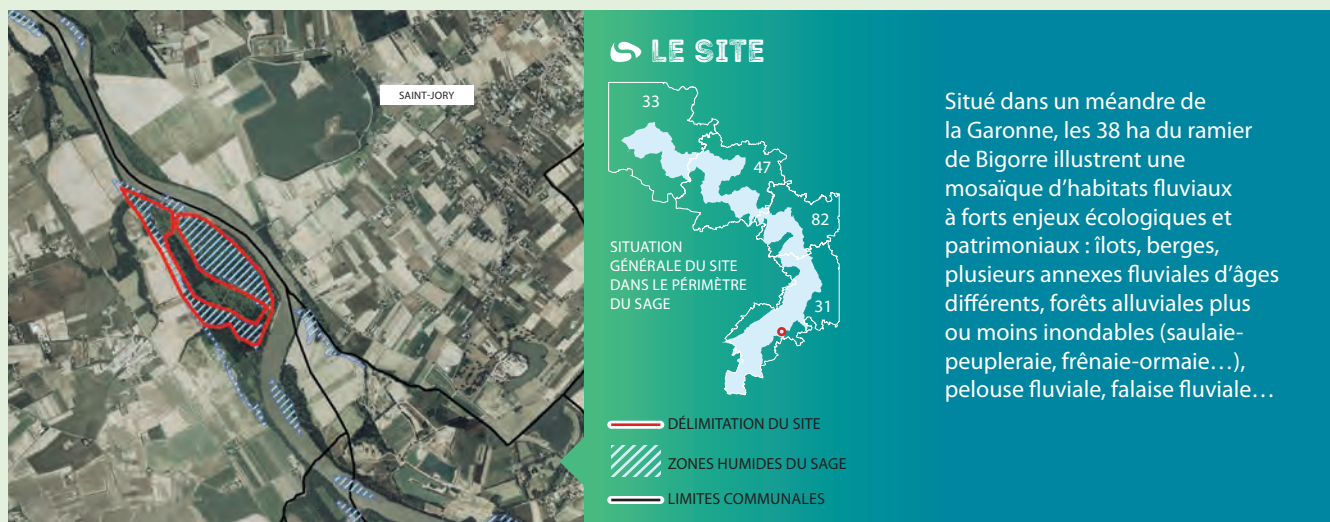
RAMIER DE BIGORRE

RESTAURATION D'UNE FORÊT ALLUVIALE AU SEIN D'UN MÉANDRE DE GARONNE (MERVILLE, HAUTE-GARONNE)

L'association Nature Midi-Pyrénées a engagé en 1986 la protection par Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) du site puis a élaboré le premier plan de gestion de restauration de boisements alluviaux sur la Garonne. Dès la fin de l'activité d'extraction de granulat sur le site, en Domaine Public Fluvial, la DDT de Haute-Garonne a confié à l'association la gestion de celui-ci.



BRAS VIF DE GARONNE POUR UN DÉBIT DE 79,3 M³/S – NATURE MIDI-PYRÉNÉES



LES OBJECTIFS DE GESTION

Longtemps seul site en gestion dans ce secteur de Garonne, il a permis la sensibilisation du grand public et de nombreux acteurs (élus, techniciens...). Des visites commentées et adaptées sont organisées pour tout public, pour des scolaires ainsi que pour des étudiants. Sur ce site ouvert à tous, les visites commentées et la signalétique en place permettent pour beaucoup une prise de conscience de l'intérêt d'une gestion plus naturelle du fleuve.

La prairie de la Capelette, à la pointe aval du site, reste peu inondable (seulement lors de crues trentennales) ; son fort intérêt écologique réside dans le contexte de régression de ces pelouses fluviales le long du corridor fluvial. Suite à la réouverture de ce milieu en 2002 et 2003, des brebis y sont installées pour pâturer, après la période des crues.

La présence d'ormes lisses en grande quantité et en bonne santé a contribué au classement du site en Unité de Conservation Génétique en 2000. Des analyses génétiques ont permis de mettre en évidence des gènes adaptés localement et issus d'une souche ibérique qui s'est développée après la période glaciaire. Dans un contexte de changement climatique, les ormes garonnais pourraient apporter aux populations du nord de l'Europe, des gènes plus adaptés à la hausse des températures et au manque d'eau.

ACTIONS MENÉES ET RÉSULTATS

L'histoire du site

Les activités d'extraction de granulats avaient laissé la forêt dans un état très dégradé. Des actions innovantes de restauration puis de gestion de la forêt ont été expérimentées. Dès 1987, les premières actions de réappropriation de la Garonne par le public commencent, avec la création d'une aire d'accueil et d'un sentier d'interprétation. A partir de 1994, plusieurs plans de gestion pluriannuels se succèdent avec des actions plus ou moins ambitieuses.

Plusieurs phases de nettoyage et de sensibilisation du public sur les déchets ont eu lieu les premières années. Cependant, des incivilités ponctuelles restent à déplorer tel que le ramassage de galets, de sable, le dépôt de déchets verts et des feux à l'entrée du sentier.

Annexes fluviales

Les annexes fluviales de type bras mort se retrouvent en partie « perchées » comme beaucoup dans ce secteur où le lit a été abaissé d'un mètre cinquante à deux mètres (suite aux extractions massives de galets en lit mineur non compensées par l'apport de matériaux en provenance de l'amont). Par conséquent, les bras jouent moins bien leur rôle de zone d'expansion de crue et le site est moins inondé, ce qui a petit à petit modifié le boisement. En partenariat avec la fédération de pêche, une buse avec un enrochement de protection a été installée en 1986, pour inonder l'amont du bras. Ce type de travaux réalisé à des fins halieutiques étaient alors courants et s'est révélé peu fonctionnel sur le long terme (dépôt de sédiments faisant bouchon...). En l'absence d'enjeux (habitation, pont) à l'aval proche, le choix a été de laisser faire la dynamique fluviale.



ZONE D'ÉROSION - NATURE MIDI-PYRÉNÉES

La forêt alluviale

De 1999 à 2002, des opérations successives ont permis de donner « un coup de pouce » à la régénération de la forêt alluviale. Les objectifs étaient de restaurer la continuité du corridor fluvial (grâce à des espèces locales) et maintenir une forêt apte à remplir ses multiples fonctions (épuration, ralentissement du courant). Fort de cette expérience, considérant la vulnérabilité des chênes à la transplantation et les risques de fortes crues, les plantations de chênes semblaient peu adaptées. Contrairement aux autres espèces locales plantées lors de ce type d'action (l'orme lisse, le frêne commun et le frêne oxyphille, le chêne pédonculé, le peuplier blanc, l'érable sycomore et l'érable champêtre, ainsi que des boutures de saule blanc, roux et fragile), seules des actions de repérage, de suivi et éventuellement de protection avec gaine et paillis seront effectuées sur les chênes.

La prairie

L'hectare de prairie est maintenu depuis 2003 par un pâturage extensif. Une dizaine de brebis sont amenées courant juin/juillet par un éleveur local en partenariat et repartent en octobre/novembre. Les bêtes sont élevées en bio et n'ont que le traitement minimum antiparasitaire pour avoir le moins d'impact sur la flore et les invertébrés. L'éleveur prend en charge l'entretien de la clôture et du panneau photovoltaïque qui l'électrifie. Une partie des plantes peuvent alors assurer leur cycle de vie en entier alors que d'autres seront soumises au pâturage. Cette action a permis l'observation d'espèces typiques de ces milieux comme l'orchis pyramidal, l'ophrys araignée, le lézard vert et le troglodyte mignon utilisant les ronciers pour nicher.

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

Aucune nouvelle action physique n'est prévue. Depuis 2013, le suivi des trois bras morts a mis en évidence les débits minimums de la Garonne (station de référence Verdun sur Garonne) nécessaires pour que celle-ci alimente les bras. Ces données permettent de quantifier et qualifier l'inondabilité des sites chaque année. Ainsi l'hydrologie du site peut être contextualisée par rapport à la Garonne et par rapport aux changements climatiques. Selon l'ampleur de la crue, les différents atterrissements et la zone d'érosion sont suivis afin d'évaluer la réponse du fleuve par rapport à son débit (restauration du transport solide, engraissement en galets de son lit mineur, témoins d'un retour à l'équilibre du profil).

L'ESSENTIEL

Porteur du projet / MO :
Nature Midi-Pyrénées

Propriétaires fonciers : État (Domaine Public Fluvial)

Partenaires techniques : Service de l'État (DDT31, gestionnaire du DPF), DREAL (service biodiversité), Agence de l'eau Adour-Garonne, SMEAG, Commune de Merville et Communauté de communes Garonne, Save et Coteaux de Cadours, CATeZH Garonne, ARB, FDAPPMA 31, laboratoire (Ecolab)...

Coûts et financements :
9 494 €/an soit 250 €/an/ha
Agence de l'eau Adour-Garonne, Région/Feder

Durée et période : 2016-2018

Superficie du site : 38 ha

Grands types de milieux humides concernés : zones humides alluviales : bras morts, boisements alluviaux, pelouse et falaise fluviale, plages de galets et atterrissement, zone d'érosion

Contact : Nature Midi-Pyrénées • 05 34 31 97 90 • contact@naturemp.org



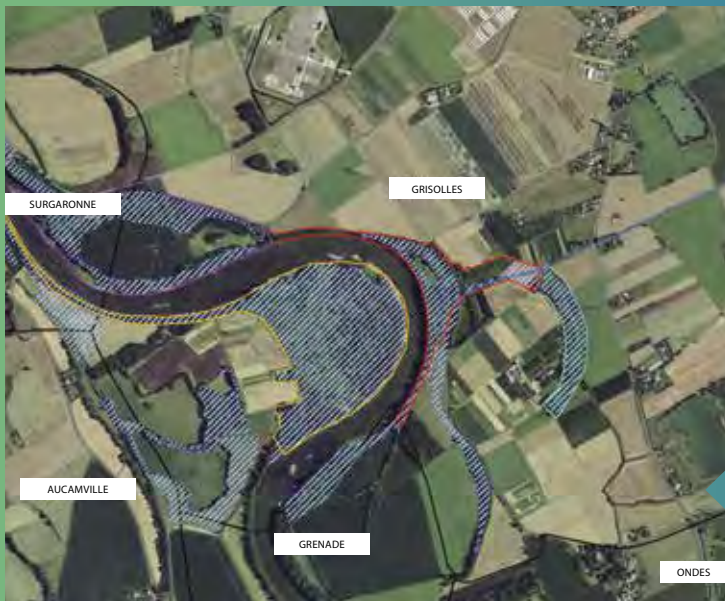
PÂTURAGE EXTENSIF AVEC DES BREBIS - NATURE MIDI-PYRÉNÉES



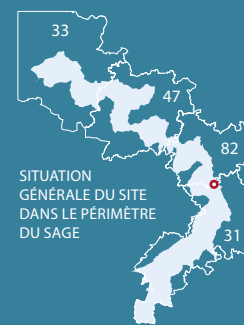
ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE GRISOLLES

PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES ET DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE COMMUNALE

La commune de Grissoles intervient en faveur de la protection de l'environnement et de l'eau sur son territoire. Elle est particulièrement engagée dans la préservation des zones humides et la sensibilisation des populations à cet enjeu. Elle est d'ailleurs maître d'ouvrage pour deux plans de gestion des zones humides : Mauvers les Bordes depuis 2006 et le site de la Brengnague, en rive gauche, depuis 2015. La même année, suite à la démarche Territoires Fluviaux Européens (TFE) portée par le SMEAG, la commune a initié un large travail de concertation visant la prise en charge de la gestion de nouvelles zones humides et la mise en place de continuités écologiques sur le territoire communal du fleuve jusqu'au Canal de Garonne.



LE SITE



-  ZONES HUMIDES DU SAGE
-  LIMITES COMMUNALES
-  DÉLIMITATION DU SITE DE MAUVERS
-  ROSELIÈRE DE LA BARRAQUE
-  DÉLIMITATION DU SITE DE RISPOU
-  DÉLIMITATION DU SITE DE BRENGNAGUE
-  RUISSEAU DE POMPIGNAN

Sur le territoire communal, trois zones humides bénéficient déjà de plans de gestion : deux sous maîtrise d'ouvrage communale et le troisième sur une roselière propriété du Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées (CEN MP).

Le site de Mauvers a longtemps été une ancienne île boisée du lit mineur régulièrement renouvelée par les chenaux de crues. Dans les années 60, des aménagements importants changent la vocation du site : défrichement de l'île, extractions ponctuelles, fermeture amont d'un bras et installation d'une peupleraie de culture. En 2006, la commune de Grissoles étudie avec de nombreux partenaires une renaturation du site et l'ouverture au public. Le site est constitué d'une grande diversité d'habitats humides : le Saule roux, l'Aulne glutineux, des vases à baldingère ou encore l'Épiaire des marais. Dans les secteurs moins humides, de beaux spécimens d'Orme lisse sont présents. Du point de vue de la faune, l'Hypolaïs polyglotte apprécie la prairie centrale tandis que le Héron pourpré trouve une zone d'alimentation dans le bras mort. De nombreuses espèces de chauves-souris et 8 espèces de libellules utilisent le site. Celui-ci est aussi très intéressant pour les reptiles. En rive gauche, la partie en domaine public fluvial du site de **Brengnague** est essentiellement constituée d'un boisement alluvial déperissant et d'un bras mort très déconnecté.

La roselière de la Barraque occupe un ancien bras mort de la Garonne dont elle est désormais déconnectée. La surface du site acquis par le Conservatoire représente

environ 4,5 ha, dont 3,5 ha sont occupés par la roselière. Situé dans un secteur agricole, le site présente néanmoins de nombreux intérêts patrimoniaux. D'une part il y a la roselière, une formation végétale rare en Occitanie, et d'autre part la colonie de Hérons pourprés qui se reproduisent sur le site depuis de nombreuses années. Le cortège d'oiseaux paludicoles (Rousserole turdoïde, Blongios nain...) présents sur la roselière tout au long de l'année ne fait qu'accroître la nécessité de la préserver. Classé par un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), ce site atteste d'un intérêt et d'enjeux largement reconnus. En bordure sud et nord-ouest du site, le maintien d'une aulnaie, résidu de la forêt originellement présente, constitue également un élément patrimonial.

Des actions de gestion sont également envisagées sur **le site de Rispu**, zone humide située entre la roselière de la Barraque et la Garonne. Constitué d'une mosaïque d'habitats (roselière, prairie, peupleraie, bras mort, anciens plans d'eau...), ce site s'inscrit aussi dans la continuité des sites de Brengnague en rive gauche et Mauvers en rive droite. Les principaux usages qu'on y retrouve sont le ball-trap sur la prairie et une peupleraie de culture à proximité. Enfin, des actions sont prévues sur **le ruisseau de Pompignan**, qui s'écoule de la commune de Pompignan à la Garonne en transitant par Grissoles et la roselière de la Barraque. Il constitue une continuité écologique entre le Canal de Garonne et le fleuve.



JONCTION DU BRAS MORT DE MAUVERS ET DE LA GARONNE – DIDIER TAILLEFER / SMEAG



SIGNALÉTIQUE INSTALLÉE À LA ROSELIÈRE DE LA BARRAQUE – ERWAN GLEMAREC / CEN MIDI-PYRÉNÉES

LES OBJECTIFS DE GESTION

Sur le site de Mauvers, dès 2007, les principaux objectifs sont de favoriser la biodiversité, de valoriser le site pour les promeneurs et les scolaires et d'assurer une vocation économique. La volonté de la commune était de réaménager 15 ha de peupleraie de qualité médiocre en conservant une peupleraie sur la zone la plus adaptée et en reconstituant une forêt riveraine de feuillus en bordure de la Garonne. Le diagnostic réalisé en 2006 avait aussi mis en évidence la nécessité de préserver la connexion aval du bras et de compléter les connaissances sur la fonctionnalité du bras et du chenal d'alimentation. Pour les plans de gestion qui ont suivis en 2012 puis 2015, les objectifs sont restés les mêmes. **Sur le site de Brengnague** intégré en 2015, le principe de gestion est le « laisser faire ».

Sur le site de la roselière de la Barraque, après les premiers inventaires, le plan de gestion élaboré en 2008 fixait trois objectifs : préserver la colonie de Hérons pourprés, maintenir la roselière et assurer le suivi écologique et hydraulique. Le CEN ayant rapidement fait le constat que l'absence d'eau sur des périodes prolongées avait un effet néfaste sur la roselière, une réflexion a été engagée pour une remise en eau depuis le Canal de Garonne, via le ruisseau du Pompignan. La commune de Grisolles souhaite quant à elle reconstituer un corridor écologique le long de ce ruisseau avec la plantation de haies ou la régénération spontanée de la végétation.

Sur la zone humide de Ripsou, le diagnostic qui permettra de définir les objectifs de gestion n'a pas encore été réalisé, mais l'intérêt majeur est de mettre en place un plan de gestion de l'ensemble du site de la Roselière de la Barraque-Ripsou.

Les grands objectifs sur le secteur

- Prévenir le phénomène d'assèchement du ruisseau du Pompignan et en limiter les conséquences sur la roselière de la Barraque
- Filtrer les eaux issues de terres agricoles par la mise en place ou la régénération spontanée de haies et/ou ripisylves en bordure du ruisseau
- Permettre la reconstitution de corridors biologiques entre la Garonne, rive gauche (Brengnague), rive droite (Mauvers, La Barraque et Ripsou) et le Canal
- Améliorer le paysage en favorisant une diversité d'habitats (mosaïque) et éventuellement valoriser ce patrimoine naturel en réalisant un sentier de promenade



HÉRON POURPRÉ – JF. BOUSQUET / NATURE MIDI-PYRÉNÉES

ACTIONS MENÉES ET RÉSULTATS

Site de Mauvers

Le premier programme d'action (2007-2011) a donné lieu à :

- des travaux de plantation de peupliers (7 ha) et de feuillus (8 ha),
- la création d'une prairie,
- la restauration de la vanne d'alimentation par l'amont du bras mort et la définition d'un protocole d'ouverture (période et durée),
- la mise en œuvre d'un suivi sur 5 ans pour la faune (oiseaux, batraciens, reptiles) et la flore, l'évolution des plantations, le peuplement piscicole du bras mort et la surveillance générale du site par la commune,
- la création d'un sentier nature et la sensibilisation du public scolaire.

Depuis 2012, la commune bénéficie de l'assistance de la CATEZH Garonne. Dans la continuité des actions déjà entreprises, les plans de gestion 2012-2014 et 2015-2017 ont visé l'entretien de la prairie (fauche annuelle avec des îlots non fauchés), la mise en place de lisières complexes en bordure du bras, la poursuite du protocole de suivi des reptiles et une communication institutionnelle plus importante avec la réalisation d'un film.

Un élargissement du partenariat avec les établissements scolaires (collège de Grisolles) et les services de la Mairie (musée et ludothèque) permet également de développer des actions pédagogiques sur le thème de la Garonne et de ses zones humides.

Des résultats positifs

Les résultats constatés sont globalement bons. Le bilan sur les feuillus et les plantations de peupliers est positif. À ce jour, il n'y a plus de travaux à réaliser. Les préconisations du plan de gestion ont bien été prises en compte. Les essences arbustives plantées sont des érables (sycomore et champêtre), chêne sessile, merisier, noyer, frêne commun, pommier sauvage, orme lisse, peuplier blanc, saule d'origine locale. Aujourd'hui, il s'agit de faire des choix entre une gestion-valorisation économique ou plus naturelle de ces boisements.

Des suivis écologiques encourageants

Une diversité d'habitats s'est créée avec des îlots de végétation au sein de la prairie. Des suivis écologiques sont régulièrement menés. Le suivi réalisé par Nature Midi-Pyrénées doit montrer l'évolution du site en tenant compte des différents groupes faunistiques et floristiques. Le Héron pourpré s'alimente dans le bras mort. On retrouve de nombreuses espèces de chauves-souris, 8 espèces de libellules. Une centaine d'insectes est répertoriée. Le site est très intéressant pour les reptiles (3 espèces de couleuvres, 2 lézards). Un film à destination du grand public a été réalisé. Le suivi piscicole à charge de l'Onema permet d'apprécier les effets des opérations engagées et d'améliorer les connaissances des populations du bras principal. On ne semble pas noter d'évolution intéressante.

Roselière de la Barraque

La restauration de la roselière de la Barraque est conditionnée par une bonne alimentation en eau du site. Plusieurs mesures de gestion ont été engagées en 2011 pour le maintien de la roselière (coupe et exportation des chablis, abattage et exportation de saules...). Des actions de suivi de l'alimentation en eau ont également été menées afin d'affiner l'analyse des fluctuations du niveau d'eau. La colonie de Hérons pourprés est suivie régulièrement. Un chemin nuisible a été condamné.

Faute d'alimentation en eau durant plusieurs années, la roselière a vu son état se dégrader et a commencé à être gagnée par les ligneux. Cela a conduit la colonie de Hérons pourprés (qui normalement niche au sol dans la roselière) à se réfugier dans les Aulnes en bordure de la roselière pour protéger leurs nids des prédateurs. En fonctionnement normal, l'eau de la roselière empêche ces derniers d'accéder aux nids. Les actions de contrôle de la végétation en lisière et une météo plus propice ont toutefois permis de rétablir la situation.



AGRION DE MERCURE – MATHIEU MENAND / NATURE MIDI-PYRÉNÉES

Les difficultés rencontrées

Sur la commune de Grisolles, au départ certains partenaires étaient peu favorables au projet prévu sur le site de Mauvers, en particulier à la plantation de peupliers de culture. Cependant, la volonté politique forte de la commune, le soutien des acteurs publics et l'existence de partenaires techniques compétents ont permis d'accompagner le projet. Le recrutement d'un agent technique, coordonnant les actions et disponible ainsi que l'investissement des élus, devenus bénévoles pour certains, ont aussi contribué à cette réussite. Il convient de rappeler qu'il s'agit de l'un des rares sites avec des plantations de feuillus mixtes et suivi des reptiles depuis 2011.

La roselière de la Barraque, identifiée d'intérêt régional dès les années 1990 par le programme « Garonne Vivante » (mené par Nature Midi-Pyrénées) en raison de la colonie de reproduction de Hérons pourprés qu'il abrite, illustre parfaitement les difficultés pouvant être rencontrées lors des démarches d'acquisition foncière. Après une dizaine d'années de tractations, le Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées est finalement parvenu à l'acquisition de l'intégralité du site. Cette démarche a été réalisée en deux temps (1994 et 2001) suite à une situation foncière complexe (plusieurs propriétaires, indivision...). Une « refonte » du cadastre par les différents propriétaires pour pouvoir envisager l'acquisition a été nécessaire. Une fois celle-ci réalisée, des inventaires ont été menés en 2008 et un plan de gestion établi. Il n'a pu être mis en place qu'en 2011, après la révision de l'APPB, afin que le CEN puisse intervenir sur le site.

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

La commune de Grisolles et le CEN se sont concrètement engagés pour prévenir le phénomène d'assèchement du ruisseau du Pompignan et ainsi limiter les conséquences sur la roselière de la Barraque. Ils se sont également engagés à recréer une continuité dans la plaine de Garonne jusqu'au Canal. La commune de Grisolles est en recherche de financement pour ce projet qui pourrait être accompagné dans le cadre du Plan Garonne.

La commune de Grisolles s'est également portée candidate dans le cadre de l'AMI Plan Garonne avec les communes de Verdun-sur-Garonne et Bourret pour un projet plus global de mise en valeur du fleuve.

En plus des actions déjà évoquées, ce projet propose plusieurs actions de connaissance en vue d'une sensibilisation et d'une appropriation de l'entité Garonne et des travaux de valorisation de l'espace fluvial en lien avec les continuités écologiques.

Le lancement en 2018 de l'animation Natura 2000 sur le site Garonne en Occitanie, coordonnée par le SMEAG, pourra également permettre de financer certaines actions spécifiques en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.



PLANTATION DE FEUILLUS EN 2010 – DIDIER TAILLEFER / SMEAG



SALICAIRES COMMUNE – DIDIER TAILLEFER / SMEAG

L'ESSENTIEL

Mauvers

Contact :
Commune de Grisolles • 05 63 67 30 21
mairie-grisolles@info82.com

Porteur du projet / MO : Commune de Grisolles

Propriétaires fonciers : Domaine public fluvial de l'État

Partenaires techniques : Services de l'État, Agence de l'eau Adour-Garonne, Région Occitanie, Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, Agence Française pour la Biodiversité, COFOGAR, Fédération de pêche 82, Association Nature Midi Pyrénées – CATEZH Garonne, SMEAG

Plan de Financement (coût et subvention) :

1^{er} plan de gestion : 32 610€ HT

2^{ème} plan de gestion : 35 932€ HT

Durée et période : État des lieux ; programme 2007-2011 : Travaux et suivi ;

2012-2014 : 1^{er} plan de gestion

2015-2017 : 2^{ème} plan de gestion

Superficie du site : 26 ha

Grands types de milieux humides concernés : bras mort, prairies, forêt alluviale

Roselière de la Barraque

Contact :
Conservatoire d'espaces naturels Midi-Pyrénées
05 81 60 81 90 • cen-mp@espaces-naturels.fr

Porteur du projet / MO :

Conservatoire d'espaces naturels Midi-Pyrénées (CEN MP)

Propriétaire foncier :

Conservatoire d'espaces naturels Midi-Pyrénées (CEN MP)

Partenaires techniques : Préfecture, DREAL Occitanie, DDT de Tarn-et-Garonne, Agence de l'eau Adour-Garonne, Région Occitanie, Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, Agence Française pour la Biodiversité, Association Nature Midi-Pyrénées – CATEZH Garonne, SMEAG, Communauté de Commune du Terroir de Grisolles et de Villebrumier, Commune de Grisolles

Plan de Financement (coût et subvention) :

AEAG 60%, FEDER 30%

Actualisation du plan de gestion 2013-2014 : 8 000€

Gestion courante 2015-2017 : 3 000€/an

Durée et période : depuis 1994 (début de l'acquisition foncière)

Superficie du site : 4,5 ha

Grands types de milieux humides concernés : bras mort, roselière, forêt alluviale

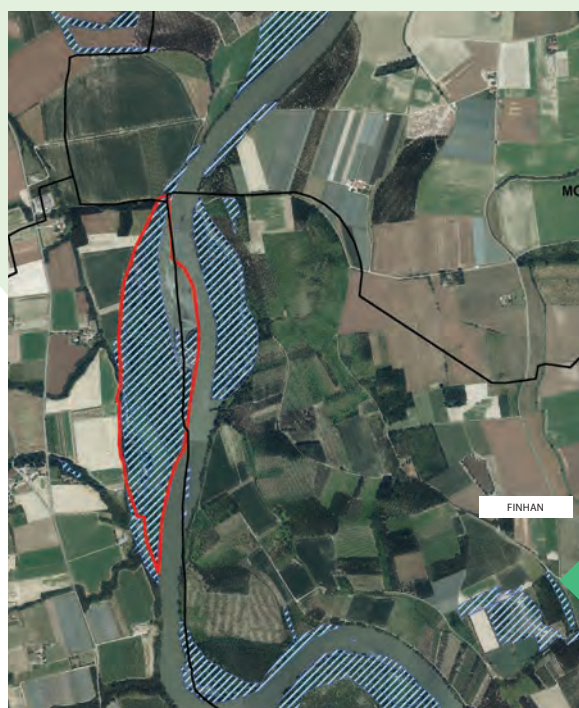
ILOT DE SAINT-CASSIAN

GESTION DE L'ÎLOT DE SAINT-CASSIAN EN TARN-ET-GARONNE

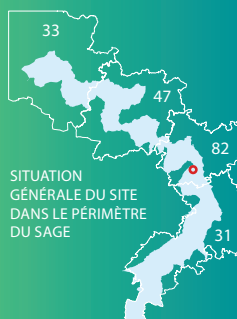
Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, dans le cadre de sa politique des Espaces naturels Sensibles (ENS) sur le corridor garonnais, a entrepris depuis 2006, un projet de restauration et de gestion d'un îlot de Garonne : l'îlot de Saint-Cassian. Pour mener à bien ce projet, le Conseil départemental a pu bénéficier de l'arrêté d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial délivré par les Services de l'État.



VUE SUR LE BRAS DE SAINT-CASSIAN – DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT, CD82



LE SITE



- DÉLIMITATION DU SITE
- ▨ ZONES HUMIDES DU SAGE
- LIMITES COMMUNALES

D'une superficie globale d'environ 40 ha, l'îlot de Saint-Cassian, situé sur la commune du Mas-Grenier en rive gauche du fleuve, se caractérise par la présence de deux zones distinctes :

- un secteur plutôt anthropisé avec une zone terrestre occupée pendant des décennies par une peupleraie de production et un bras-vif (court-circuité par un passage busé) dans lequel se trouve en amont un captage pour l'irrigation des terres agricoles ;
- un secteur plus sauvage avec un habitat forestier relativement dense composé d'essences locales qui abritent des oiseaux et, en particulier, une héronnière.

LES OBJECTIFS DE GESTION

L'îlot de Saint-Cassian est un site de nidification majeur en Occitanie de plusieurs espèces de hérons (Bihoreau, cendré, pourpré et Aigrette garzette). A ce titre, il fait l'objet d'un classement en Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB).

Depuis l'émergence du projet, les objectifs de gestion de l'îlot de Saint-Cassian sont multiples :

- assurer les suivis fonctionnels (érosion des berges, suivi des débits, suivi physico-chimiques, etc.) et écologiques du site
- préserver les fonctionnalités de la zone humide et notamment du bras adjacent (dans le respect des usages)
- restaurer et conserver la ripisylve qui participe au ralentissement des eaux en crue et à leur filtration
- maintenir les boisements alluviaux, certains étant d'intérêt communautaire (saules, frênes, ormes...)
- veiller à la quiétude de l'avifaune et en particulier de la héronnière
- lutter contre les espèces invasives (présence notamment d'érables negundos)
- créer et conserver des mosaïques de milieux (en favorisant les continuités écologiques avec les sites voisins)
- valoriser le site comme support de sensibilisation des scolaires, du grand public et des collectivités locales.

ACTIONS MENÉES ET RÉSULTATS

Les deux premiers plans de gestion

Le premier plan de gestion (2008-2010) a permis, sur la base d'un diagnostic écologique, de programmer sur 3 ans les actions essentielles pour le bon fonctionnement du site. Parmi les actions mises en œuvre, on peut citer la restauration du cœur de l'îlot (dédié auparavant à la peupleraie), par l'implantation d'un boisement patrimonial d'environ 1 500 plants sélectionnés dans les essences les plus représentatives de la plaine alluviale garonnaise. Ces boisements ont été entretenus selon des modalités particulières (à la main notamment) pour respecter l'APPB en vigueur et assurer la quiétude de l'avifaune qui niche dans la zone dite « sauvage ». La zone ouverte a été maintenue en prairie par de l'entretien mécanique avant d'y prévoir, dans le 2^{ème} plan de gestion (2012-2014), un éco-pâturage. Les deux premiers plans de gestion ont ainsi permis de recréer une mosaïque de milieux intéressante dans le cœur de l'îlot de Saint-Cassian tout en assurant la quiétude des hérons qui nichent à proximité.

Les difficultés rencontrées

On a pu noter, dès l'émergence du projet, une inquiétude de certains partenaires à l'égard de la politique des ENS du Conseil départemental dont l'une des vocations est d'ouvrir au public les sites. Pour le Conseil départemental, la présence de l'APPB a généré des difficultés d'organisation et des coûts supplémentaires pour l'entretien des jeunes plantations qui n'a pas pu être réalisé aux périodes opportunes (printemps principalement).

Des partenaires rassurés

Il est intéressant de noter que les doutes formulés par certains partenaires à l'origine ont été dissipés, ce qui a permis de consolider le partenariat élargi. Les agriculteurs riverains (ex amodiataires du site) ont par ailleurs été largement associés au projet et ont fait preuve d'une grande compréhension à l'égard des objectifs de préservation formulés. Aujourd'hui, ce site présente des atouts indéniables en matière de mosaïques de milieux (avec la présence d'un éco-pâturage sur la prairie) et l'enjeu « oiseaux » est totalement respecté.

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

Le troisième plan de gestion (2016-2020), en cours, prévoit entre autre, d'améliorer si possible, les fonctionnalités hydrauliques du bras pour développer les potentialités écologiques du site en augmentant la diversité des habitats humides. Cet objectif doit être poursuivi en respectant les usages en présence. Il est également prévu d'affiner les modalités de l'entretien des milieux, en réduisant autant que possible les passages mécaniques et en maintenant l'éco-pâturage qu'il convient de mieux accompagner. La présence de végétaux invasifs reste un point à surveiller. Certains objectifs initiaux du plan de gestion non atteints ou partiellement atteints méritent aussi d'être reposés : surveillance des incivilités, aspects relatifs à la communication et à la pédagogie... La préservation de la colonie de hérons restant l'enjeu prioritaire sur ce secteur.

Le site fait toujours l'objet d'un suivi fonctionnel (dynamique d'érosion et des atterrissements, suivi de la quantité et de la qualité des eaux...) et de suivis écologiques.

L'ESSENTIEL

Porteur du projet / MO :
Conseil départemental
de Tarn-et-Garonne

Propriétaires fonciers : État

Partenaires techniques : Services de
l'État (gestionnaires du DPF), Agence
de l'eau Adour-Garonne, AFB, ONCFS,
SMEAG, CATEZH Garonne, Fédérations
départementales de pêche et de
chasse...

Coûts et financements :
175 000 € TTC environ pour les 3 plans
de gestion dont 28 000 € environ de

restauration du boisement alluvial
cofinancé par l'AEAG et la Région
Occitanie.

Durée et période : 2008-2010 - 1^{er} plan
de gestion du site ; 2012-2014 - 2^{ème}
plan de gestion ; 2016-2020 -
3^{ème} plan de gestion

Superficie du site : 40 ha dont 5 ha
environ restaurés (cœur de l'îlot)

Grands types de milieux humides
concernés : ancien bras vif, ripisylve
et boisements alluviaux, prairie...

Contact : Direction de l'Agriculture et de l'Environnement du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne
05 63 91 77 30 • environnement@ledepartement82.fr



PANNEAU D'ENTRÉE DE L'ESPACE NATUREL
SENSIBLE - DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET
DE L'ENVIRONNEMENT, CD82



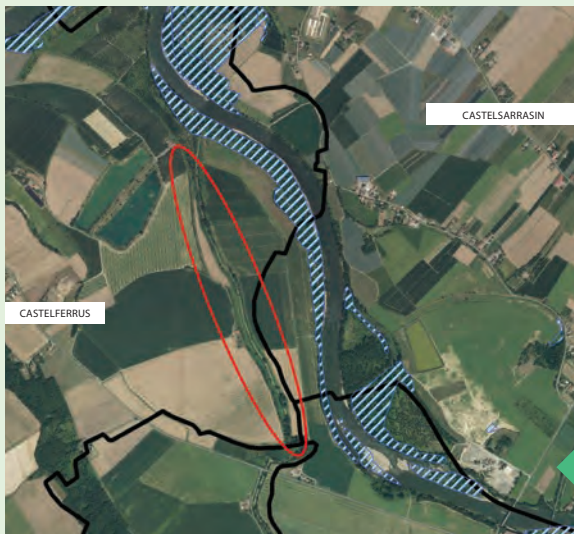
CONFLUENCE GARONNE GIMONE

RESTAURATION FONCTIONNELLE DE LA GIMONE AUTOUR DE SA ZONE DE CONFLUENCE

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Gimone, gestionnaire de la rivière Gimone dans sa partie Tarn-et-garonnaise, porte un Programme Pluriannuel de Gestion ayant pour objectif principal la restauration hydromorphologique du cours d'eau et la préservation de ses milieux annexes (zones humides).



PLANTATIONS EN HAUT DE BERGE – SMBG



LE SITE



SITUATION GÉNÉRALE DU SITE DANS LE PÉRIMÈTRE DU SAGE

- DÉLIMITATION DU SITE
- /// ZONES HUMIDES DU SAGE
- LIMITES COMMUNALES

Le site se trouve sur la commune de Castelferrus, en amont de la confluence Garonne Gimone. Il s'étend en rive droite sur 400 m (amodiation domaine public fluvial DPF) et sur 1 km en rive gauche (lieu-dit « St-Genès »).

LES OBJECTIFS DE GESTION

Les objectifs des travaux sont multiples :

- créer une ripisylve végétalisée de 20 m de large et 400 m de long, entre la Gimone et les cultures situées en rive droite,
- restaurer la ripisylve très dégradée ou absente en rive gauche sur 1 km,
- favoriser la diversification des écoulements de ce secteur de la Gimone en laissant évoluer le lit de façon naturelle (conservation du bois mort, aménagement du pied de berge, peignes de sédimentations, scarification des atterrissements...).

Cette restauration de la vallée alluviale de la Gimone permet de rétablir la continuité de la trame verte sur 1,5 km le long de la Gimone. Cette trame verte est favorable à de nombreuses espèces comme les chiroptères ou l'avifaune. Elle peut permettre notamment le retour dans le secteur de la Loutre d'Europe qui utilise le corridor Garonne pour se déplacer. La mise en place de cette bande boisée en rive droite permet de créer un espace tampon entre les cultures et la rivière, favorisant ainsi la préservation de la qualité de l'eau (présence d'une station de prélèvement pour l'eau potable à proximité immédiate). Enfin la diversification des écoulements sur ce tronçon de la rivière permet d'améliorer les habitats piscicoles de certaines espèces patrimoniales et (ou) rhéophiles (anguille, goujon, chevesne, barbeau, vandoise...).

ACTIONS MENÉES ET RÉSULTATS

En rive droite

Aménagée en 2011, cette rive a fait l'objet d'une végétalisation complète sur une bande de 20 m de large et 400 m de long (implantation de 3 alignements de haies champêtres). La parcelle concernée se trouvant sur le DPF (Domaine Public Fluvial), le syndicat mixte a signé une AOT (Autorisation d'occupation temporaire) avec les services de l'État afin d'être reconnu comme gestionnaire de cet espace d'1 ha en bordure de la Gimone. Pour réaliser ces plantations, des espèces naturellement présentes et adaptées ont été choisies parmi les espèces hygrophiles pour la ripisylve (saule blanc et saule pourpre). Au total environ 800 plants ont été utilisés.

En pied de berge, des boutures de saules (saule blanc et saule pourpre, pour environ 700 boutures) ont été implantées en complément des quelques sujets déjà présents.

Les gros érables negundo recensés lors du diagnostic ont été desouchés pour éviter leur prolifération sur ce secteur. Un écorçage a été réalisé sur les plus petits sujets.

En rive gauche (St-Genès)

Les travaux de débroussaillage du roncier recouvrant la quasi-totalité de la berge sur près d'1 km ont été réalisés en 3 tranches annuelles (2014, 2015, 2016) de 350 m. Ces travaux ont été suivis par la plantation d'une ripisylve plus adaptée et diversifiée (1 200 plans mis en place en 2014, 2015 et 2016).

Dans le lit mineur de la Gimone

Un banc alluvial a été scarifié pour redynamiser le transport solide et la dynamique fluviale sur ce secteur. Afin de diversifier les écoulements dans le lit mineur, des fagots de branchages ont été implantés en pied de berge sur les zones de dépôt de façon à favoriser la sédimentation, la création d'un chenal d'étiage et le développement des hélophytes.

Par ailleurs, la gestion différenciée des embâcles (libre-évolution, habitats naturels aquatiques) permet de valoriser un compartiment essentiel des habitats aquatiques.

Les résultats observés

Des pêches électriques sont réalisées dans le cadre d'une convention avec la Fédération de pêche 82 tous les 2 ans depuis 2015 afin de suivre l'évolution de la qualité des milieux. Ce suivi piscicole montre que la Gimone ainsi restaurée joue un rôle de nurserie pour le peuplement piscicole de la Garonne, en substitution des bras morts déconnectés des alentours (la première pêche électrique a révélé que 70% des effectifs présents sur ce secteur étaient des juvéniles). Le nombre d'espèces présentes (16) est supérieur au peuplement théorique de ce cours d'eau du fait de sa proximité avec la Garonne et de sa bonne interconnexion (présence de nombreux juvéniles d'ablettes, barbeaux, goujons, gardons, chevesnes, brèmes...).

Ces travaux ont par ailleurs permis de rendre le site accessible au « public » (marcheurs, vététistes, pêcheurs...), sur une partie de la Gimone relativement fermée et banalisée (développement de ronciers sur les berges).

Difficultés rencontrées

La principale difficulté pour évaluer les gains écologiques obtenus sur ce type de chantier est la mise en place d'un ou plusieurs indicateurs de suivi, fiables et faciles à mettre en œuvre.

Une autre des difficultés du projet a été toutefois de démontrer aux élus et riverains l'intérêt de la restauration « écologique » de ce tronçon de la Gimone. Ce programme de travaux a ainsi été présenté et débattu lors de deux comités syndicaux avant son approbation. Les propriétaires riverains ont également été rencontrés pour obtenir leur adhésion au projet.

En parallèle, le règlement d'attribution de l'amodiation sur la presqu'île entre Gimone et Garonne (13 ha), interdit désormais tout usage de produits phytosanitaires sur la moitié aval (6 ha) la plus proche du fleuve.

Suivi des sites

Le syndicat assure un suivi et un entretien des travaux de restauration afin d'optimiser la reprise puis le développement de la végétation réimplantée. Le suivi et l'entretien du site restauré, représentant des efforts humains et financiers conséquents, a permis d'assurer un bon développement de la végétation.

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

Le Syndicat est autorisé à occuper temporairement le DPF en tant que gestionnaire de l'amodiation à la confluence Garonne Gimone jusqu'en 2024 (autorisation délivrée pour 15 ans, renouvelable). Ainsi, de 2018 à 2024, le syndicat assurera un entretien limité, de façon à laisser évoluer « naturellement » ce secteur restauré.

Le suivi et l'entretien du secteur sera assuré dans le cadre du programme pluriannuel de gestion de la Gimone (prolongement des travaux de restauration en rive droite, en amont de l'amodiation, sur 900 m de berge, programmé sur la période 2018-2022 : montant estimé global des travaux sur 5 ans, 58 500 € TTC).

Dans le cadre du prochain PPG (Plan Pluriannuel de Gestion), le volet « zones humides » prévoit de solliciter auprès des services de l'État la gestion de toute la zone située à la confluence de la Gimone et la Garonne (11 ha), classée en boisement alluvial dégradé dans l'inventaire départemental des zones humides.

L'ESSENTIEL

Contact : Syndicat Mixte du Bassin de la Gimone • 05 63 02 32 52 • sm-gimone82@info82.com

Porteur du projet / MO :
Syndicat Mixte du Bassin
de la Gimone

Propriétaires fonciers : État
(amodiation du DPF) et propriétaires
privés

Partenaires techniques : Agence
de l'eau Adour-Garonne, Conseil
départemental du Tarn-et-Garonne,
Campagnes Vivantes

Coûts et financements :
74 880 € dont 50 114 €
de subventions

Durée et période :
• Rive droite Amodiation DPF :
2010-2017
• Rive gauche St-Genès : 2014-2016

Superficie du site : 3,5 ha

Grands types de milieux humides
concernés : Berges et ripisylves,
prairie inondable d'érosion



PÊCHE ÉLECTRIQUE DE 2017 - SMBG



PARC NATUREL DE PASSELIGNE

CRÉATION D'UN PARC NATUREL URBAIN À AGEN

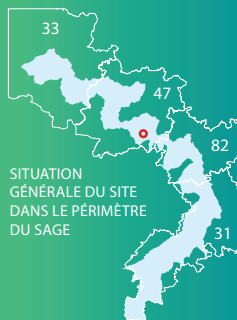
Dans la perspective de créer un véritable poumon vert et de s'engager dans une démarche environnementale forte, l'Agglomération d'Agen a acquis en 2010 un domaine de 60 ha laissé à l'abandon, situé sur la commune de Boé en bordure immédiate de la Garonne. Une moitié de cet espace (30 ha) était composé de plans d'eau (2 anciennes gravières), l'autre moitié de plaines agricoles et d'un domaine de maîtres avec ses dépendances. L'engagement de l'Agglomération pour la rénovation de cet espace a permis de développer un véritable lieu pour tous, associant avec succès les espaces naturels de bord de Garonne et l'urbanisation des villes de Boé et d'Agen, avec comme trait d'union, le parc de Passeligne inauguré le 14 juillet 2012.



PLAN D'EAU DE PASSELIGNE ET SES ÎLES – AGGLOMÉRATION D'AGEN



LE SITE



SITUATION GÉNÉRALE DU SITE DANS LE PÉRIMÈTRE DU SAGE

- DÉLIMITATION DU SITE
- /// ZONES HUMIDES DU SAGE
- LIMITES COMMUNALES

Situé en rive droite de la Garonne, aux portes d'Agen, le parc de Passeligne a notamment été exploité par des carriéristes. Sur les cent dernières années, on y retrouvait un domaine agricole dédié à l'agriculture et à la céréaliculture, puis exclusivement à la populiculture sur les 15-20 dernières années. Entre terre et eau, le site offre promenades, espaces d'activités sportives, grandes prairies de jeux et de découverte de l'environnement. La conception paysagère, réalisée par le cabinet Arcadie, met en scène différentes échelles : géographique (paysage des coteaux environnants), « industrielle » (ancienne carrière) et du « parterre » représentée par le labyrinthe topographique. Depuis avril 2016, de nouvelles aires de jeux pour enfants ont été aménagées.

Ce site s'inscrit dans la démarche territoriale de création du Parc Naturel Urbain Fluvial Agen-Garonne (PNUFAG). Construit sur les atouts du lieu initial et grâce à un important travail de topographie, ce parc est par définition inachevé.

LES OBJECTIFS DE GESTION

L'objectif central de ce projet était de mieux faire connaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager de Garonne. Ainsi, après l'acquisition des parcelles par l'Agglomération, des études ont été menées par l'atelier Arcadie afin de définir un programme d'aménagement permettant de restaurer et valoriser cet espace d'un point de vue écologique et paysager. Les élus ont décidé de mettre l'accent sur les milieux naturels et la biodiversité associée et, contrairement à d'autres gravières, non pas sur les activités touristiques aquatiques.

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÉTANG DE LA MAZIÈRE

GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÉTANG DE LA MAZIÈRE EN LOT-ET-GARONNE

La Réserve Naturelle Nationale (RNN) de l'Étang de la Mazière est un espace naturel protégé de 102 ha (décret ministériel de création en date du 19 juin 1985, et arrêté préfectoral du 13 janvier 2014 portant création d'un périmètre de protection). Depuis sa création, l'association SEPANLOG est gestionnaire du site, par une convention de gestion passée entre l'État et l'association. Cette convention établit les piliers de la gestion du site :

- étude, suivi et gestion de la biodiversité,
- entretien du site et des équipements, application de la réglementation,
- valorisation du patrimoine naturel et culturel par l'éducation à l'environnement.

La RNN est également reconnue Espace Naturel Sensible par le Département du Lot-et-Garonne depuis 2010 et site Natura 2000, intégré dans l'ensemble « Vallée de l'Ourbise ».



VUE AÉRIENNE DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÉTANG DE LA MAZIÈRE – C. DIONISIO / RNN MAZIÈRE



LES OBJECTIFS DE GESTION

Si la création de la RNN s'est basée sur son intérêt avifaunistique et son statut de zone humide, les études menées depuis sa création ont permis de mettre en évidence une forte biodiversité présente sur le site, représentative de la diversité des milieux, tant humides que boisés : 28 habitats, 356 espèces de plantes, 244 espèces d'oiseaux, 50 espèces de mammifères, 12 d'amphibiens et reptiles, 47 d'odonates, 13 de poissons, 50 de mollusques et plus de 1 000 espèces d'insectes. Parmi ces espèces, il est à noter la présence d'habitats d'intérêt communautaire et de nombreuses espèces protégées, menacées ou rares. Ainsi, la RNN abrite la plus grande roselière du département et constitue un site de reproduction d'espèces patrimoniales telles que la Cistude d'Europe ou de nombreux ardéidés (dont le Héron pourpré) et passereaux paludicoles. Elle est également une halte migratoire majeure pour de nombreuses espèces d'oiseaux et un site de quiétude pour la Loutre d'Europe ou encore l'Anguille d'Europe.

Ce constat est accentué par l'originalité du contexte de la RNN. Située dans la plaine alluviale de la Garonne et donc soumise à des bouleversements hydrologiques récurrents, la RNN présente l'intérêt d'une zone humide conservée dans un environnement très artificialisé. Son isolement biologique et son originalité historique en font une figure de reliquat à haute valeur patrimoniale.

Enfin, la RNN constitue une vitrine majeure en termes d'éducation à l'environnement auprès des publics (scolaires, établissements spécialisés, grand public, élus) de par son patrimoine naturel original et son patrimoine culturel.

Les principales problématiques du site sont les suivantes : l'évolution naturelle des milieux par la colonisation ligneuse, la présence de pollutions diffuses liées aux activités agricoles (périphériques et à l'échelle du bassin versant), l'isolement géographique et le manque de corridors écologiques en périphérie pouvant constituer un frein pour les espèces à faible capacité de dispersion, les phénomènes d'eutrophisation observés sur l'étang, la présence d'espèces à caractère nuisible ou exotique envahissantes et les déficiences régulières de la disponibilité en eau.

Le travail du gestionnaire s'axe donc sur plusieurs thèmes : restaurer et maintenir la fonctionnalité de la zone humide par la gestion des niveaux d'eau, maintenir l'ouverture des milieux, poursuivre la création de corridors écologiques au sein de la RNN (haies, mares...), limiter la pression des espèces nuisibles ou envahissantes par leur gestion et suivre le phénomène d'eutrophisation.

ACTIONS MENÉES ET RÉSULTATS

Principales actions

Afin de redonner un caractère humide à ce site fortement marqué par l'impact anthropique, le gestionnaire a entamé depuis 30 ans des travaux de restauration de milieux :

- acquisition et réhabilitation de gravières par reprofilage des berges, création de hauts fonds, revégétalisation de la ceinture rivulaire et gestion des ligneux,
- diversification des habitats humides par le creusement de mares temporaires, la création d'une connectivité entre zones humides et la suppression d'éléments à fort besoin en eau (peupleraie),
- régulation du fonctionnement hydrologique par un système de barrage et de moines,
- gestion des milieux en mosaïque,
- maintien de l'ouverture des milieux par écopâturage ovin et entretien mécanique,
- maintien de la quiétude de site par l'interdiction d'activités perturbatrice (pêche, chasse, animaux domestiques), régulation de la fréquentation.

Les espèces exotiques envahissantes ou nuisibles font d'objet de suivis spécifiques et d'une gestion manuelle.

Les résultats observés

Depuis la création de la RNN, les résultats sont multiples : augmentation du potentiel d'accueil mis en évidence par l'accroissement du nombre d'espèces et des populations d'oiseaux, d'odonates, de mammifères notamment, maintien d'un élément de trame verte et bleue dans un secteur sensible, sensibilisation de différents publics au respect et à la découverte de l'environnement et préservation d'un patrimoine architectural en perdition.

Les difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées par le gestionnaire depuis 1985 concernaient l'acceptation de la RNN et de sa réglementation interdisant toutes les activités dites de loisirs en son sein. Si la place, l'utilité de la RNN et sa réglementation sont désormais admises par la plupart des partenaires et la population locale, la régulation des espèces cynégétiques sur le périmètre de la RNN est encore source de désaccords. Le gestionnaire poursuit ses efforts de concertation avec les associations locales.

Enfin, la question des pollutions diffuses liées aux activités agricoles reste une problématique majeure à ce jour, pour laquelle l'outil Natura 2000 n'a que peu d'influence. La maîtrise foncière reste une option majeure quant à cette problématique.

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

Un plan de gestion du site sur cinq années est en cours d'élaboration par le gestionnaire (2018-2022). Dans ce cadre, le gestionnaire souhaite orienter les actions à venir vers une amélioration des connaissances de la dynamique hydrologique du site (phénomènes d'eutrophisation) et la caractérisation des peuplements faunistiques aquatiques jusqu'alors peu connus.

Les actions de suivis écologiques (faune et flore), de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Jussie, Ragondin), de gestion des niveaux d'eau et de maintien de l'ouverture des milieux se poursuivent.



MARTIN PÊCHEUR - L. JOUBERT / RNN MAZIÈRE

L'ESSENTIEL

Porteur du projet / MO :
Gestionnaire de la RNN - Association
SEPANLOG

Propriétaires fonciers : Le foncier de la Réserve est actuellement réparti entre l'État (11,87%), la commune de Villeton (1,57%), la SEPANLOG (42,02%) et différents propriétaires privés (44,54%)

Partenaires techniques : Services de l'État, Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental de Lot-et-Garonne, Agence Française pour la Biodiversité, ONCFS, Fédération de

pêche 47, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Conservatoire des races d'Aquitaine

Coûts et financements :
Budget 2017 : 351 569 € ; financements DREAL Nouvelle-Aquitaine, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental du Lot-et-Garonne, Agence de l'eau Adour-Garonne

Durée et période : 1996-2000 - 1^{er} plan de gestion ; 2001-2005 - 2^{ème} plan de gestion ; 2009-2013 - 3^{ème} plan de gestion

Superficie du site : 102 ha

Grands types de milieux humides concernés : plans d'eau mésotrophes, étang eutrophe, mares temporaires, roselière, cariçaies, mégaphorbiaie, prairies humides, forêt alluviale

Contact : Maison de la Réserve • 05 53 88 02 57 • rn.maziere.conservatrice@gmail.com



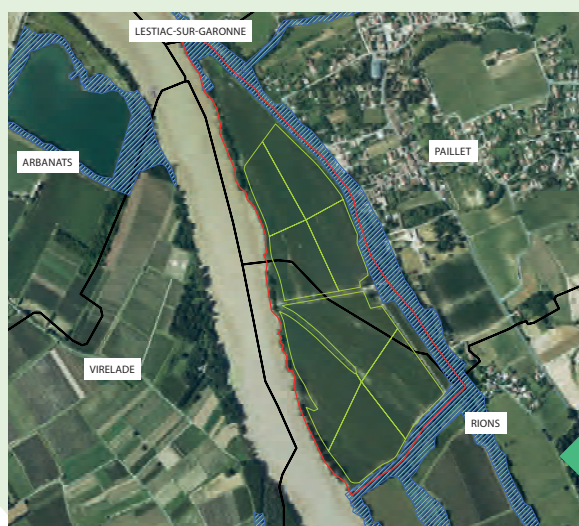
ESPACE NATUREL SENSIBLE DE L'ÎLE DE RAYMOND

GESTION/RESTAURATION ÉCOLOGIQUE ET VALORISATION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE

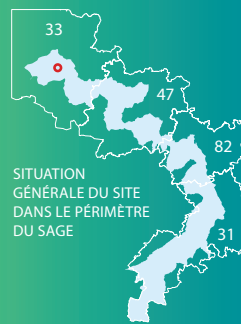
Le service espaces naturels de la Communauté de communes Convergence Garonne poursuit le projet démarré en 2010 par l'ancienne CDC du Vallon de l'Artolie pour la protection, la gestion et la restauration écologique ainsi que la valorisation de l'Espace Naturel Sensible de l'île de Raymond.



LA PETITE RIVIÈRE (BRAS DE GARONNE) – DIDIER TAILLEFER / SMEAG



LE SITE



SITUATION GÉNÉRALE DU SITE DANS LE PÉRIMÈTRE DU SAGE

- DÉLIMITATION DU SITE
- ▨ ZONES HUMIDES DU SAGE
- LIMITES COMMUNALES
- PARCELLES PATUREES

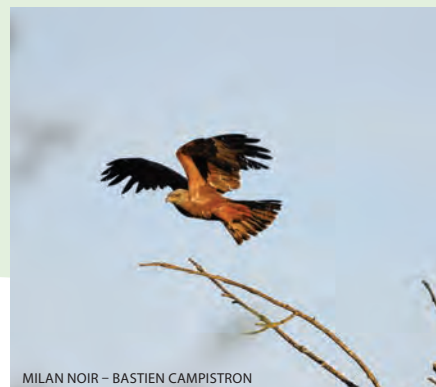
D'une superficie de 44,7 ha, l'île de Raymond se compose essentiellement de prairies humides (environ 30 ha) bordées de roselières, de boisements alluviaux (dominés par la présence de frênes, d'aulnes, de saules et de peupliers noirs), et d'une zone de « friche » à la pointe nord du site, laissée en évolution naturelle.

Autrefois utilisée comme terrain agricole, l'île retrouve peu à peu, grâce à sa protection, ses origines et s'identifie à nouveau comme une zone humide naturelle de la vallée Garonnaise présentant une riche biodiversité.

LES OBJECTIFS DE GESTION

L'objectif général a été de restaurer cet espace pour retrouver les caractéristiques spécifiques liées au fonctionnement de la Garonne (débordement et inondabilité provoqués par les crues et marées). Pour ce faire, l'objectif principal du premier plan de gestion a été de convertir la culture de maïs en prairie, habitat plus favorable à la biodiversité et mieux adapté au fonctionnement hydraulique de la Garonne sur ce secteur. Il était également nécessaire de trouver des solutions pour entretenir ce milieu ouvert tout en restaurant et en conservant la mosaïque d'habitats humides associés (roselières, esteyes, forêt alluviale, mégaphorbiaies...).

Un autre objectif important était de valoriser le site auprès du grand public, notamment des scolaires, pour leur faire prendre conscience des richesses écologiques présentes en bord de Garonne et plus spécifiquement sur cette annexe hydraulique.



MILAN NOIR – BASTIEN CAMPISTRON

ACTIONS MENÉES ET RÉSULTATS

Restauration et préservation des prairies

Avant d'être acquise par la collectivité et d'obtenir le statut d'Espace Naturel Sensible, l'ensemble de l'île était utilisé pour la culture intensive du maïs. Les enjeux premiers concernaient la restauration des prairies, dont la gestion par pâturage avait déjà été actée afin d'allier préservation et valorisation du site avec développement économique. Il a donc été nécessaire de réaliser un semis pour installer une prairie fonctionnelle capable d'accueillir une activité d'élevage ovin extensif et labellisée « agriculture biologique ». Cette première étape, couronnée de succès, a cependant eu comme corollaire de « bloquer » la trajectoire écologique de ce milieu, car le semis effectué agit comme un filtre compétitif ralentissant l'implantation de nouvelles espèces caractéristiques des prairies humides. En conséquence des expérimentations de restauration écologique par apport de foin ont été mises en place et sont actuellement en cours de suivi avec des résultats déjà positifs. Dans le but de préserver la prairie et de pérenniser son activité, l'éleveuse s'est engagée en 2015 dans une Mesure Agro-Environnementale dans le cadre de la démarche Natura 2000 portée par le SMEAG.

Gestion des espèces invasives

Parallèlement, les actions se sont concentrées sur la gestion des espèces invasives dont les potentialités d'implantation étaient favorisées par le sol nu suite à l'agriculture et les inondations fréquentes du milieu. Ces interventions concernent aussi bien les milieux ouverts que les espaces forestiers et les zones laissées en dynamique libre, rapidement occupées par des friches.

De nombreux suivis réalisés

L'ensemble de ces milieux a bénéficié de suivis naturalistes, floristiques et ornithologiques essentiellement, menés en collaboration avec l'UMR BIOGECO de l'Université de Bordeaux et l'Association pour la Recherche Ornithologique par le Bagueage en Aquitaine (AROB). Les suivis hydrauliques superficiels et de la nappe de la Garonne permettent aussi d'affiner le fonctionnement de la zone humide.

Accueil des visiteurs

Des aménagements et sentiers sont peu à peu mis en place afin de guider au mieux le visiteur dans sa découverte de l'île. Depuis

2014 un programme annuel d'animations intitulé « Découvre ton île » a été lancé. Il propose des visites et des ateliers naturalistes ainsi que des événements culturels et artistiques co-développés avec le service culture de la communauté de communes.

De par sa mosaïque de milieux, sa diversité biologique et son lien avec le fleuve, l'île de Raymond démontre une forte attractivité pour le public. Qu'ils soient « joggers », randonneurs ou naturalistes, sur des temps d'animation ou non, les visiteurs se succèdent chaque jour pour découvrir cet espace naturel sensible.

Les résultats

Aux termes de ces 6 années de restauration, l'ensemble de l'espace montre des évolutions marquées. L'installation d'une prairie fonctionnelle a permis le retour très rapide d'une avifaune diversifiée, utilisant les espaces forestiers, friches et prairies.

Les peuplements forestiers qui étaient en relativement bon état, car situés sur les bordures et peu impactés par l'agriculture, ont donc servi de « base de lancement » aux oiseaux et insectes et continuent de présenter des faciès humides de qualité avec la présence de l'Angélique des Estuaires et du Sénéçon à feuilles de Barbarée. Les espaces en dynamique libre évoluent vers des friches caractéristiques des facteurs édaphiques présents (humidité principalement) et participent activement à l'accroissement de la biodiversité. Les prairies, comme évoquées précédemment, restent essentiellement fonctionnelles mais commencent à montrer des signes d'évolution spontanée et les expérimentations de restauration sont positives.

Les difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées sont liées à la spécificité du milieu pour lequel il n'existe pas de référence permettant de guider les trajectoires de restauration écologique. Elles sont également attribuables aux perceptions divergentes des acteurs présents sur le site ou à proximité et pour qui les notions de « friche » et de « gestion écologique » sont synonymes de non gestion et de foyer d'infestation. De par sa mosaïque de milieux, sa diversité biologique et son lien avec le fleuve, l'île de Raymond démontre une forte attractivité pour le public. Qu'ils soient « joggers », randonneurs ou naturalistes, sur des temps d'animation ou non, les visiteurs se succèdent chaque jour pour découvrir cet espace naturel sensible.

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

Les années futures seront consacrées à la poursuite de la restauration des prairies et aux suivis naturalistes permettant de juger de l'évolution des milieux. Des suivis entomologiques seraient aussi fondamentaux dans la connaissance du fonctionnement et de l'évolution du site mais leurs difficultés de mise en œuvre imposent un travail de priorisation important.

Le suivi du fonctionnement hydraulique du site sera aussi déterminant pour le maintien des caractéristiques humides ainsi que les interventions visant à entretenir et à développer le réseau (fossés, mares...).

Des décisions devront être prises concernant le devenir des friches qui suivront leurs trajectoires naturelles vers leur état de climax ou seront traitées pour stabiliser leur développement à ce stade.

L'ESSENTIEL

Porteur du projet / MO : Communauté de communes Convergence Garonne, service espaces naturels

Propriétaires fonciers : Communauté de communes Convergence Garonne

Partenaires techniques : Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseil départemental de la Gironde, SMEAG, DREAL, Région Nouvelle-Aquitaine

Plan de Financement (coût et subvention) : 1^{er} plan de gestion : 89 810 € de budgétisé en 2017, dont 23 060 € en fonctionnement pour l'animation.

Cofinancés par l'AEAG, le Département de Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine

Contact : Communauté de communes Convergence Garonne, service espaces naturels
05 56 62 72 98 • contact@convergence-garonne.fr

Durée et période : 2012/2017, 1^{er} plan de gestion de l'île, et programme d'animation et de valorisation annuel « Découvre ton île » depuis 2014

Superficie du site : 44,7 ha

Grands types de milieux humides concernés : Prairies humides, roselières, zones forestières alluviales, zones de ripisylves et mégaphorbiaies



RÉSERVE NATURELLE GÉOLOGIQUE DE SAUCATS - LA BRÈDE

RESTAURATION ET ENTRETIEN D'UNE LANDE HUMIDE

Suite à l'ouragan de 1999, la Réserve Naturelle géologique Saucats – La Brède a converti une parcelle acquise par la Communauté de Communes de Montesquieu en milieux ouverts : complexes de landes à molinies et à bruyères, mares...



LANDES HUMIDES DE BROUSTEYROT – RING DE SAUCATS - LA BRÈDE



LE SITE



SITUATION GÉNÉRALE DU SITE DANS LE PÉRIMÈTRE DU SAGE

- DÉLIMITATION DU SITE
- ▨ ZONES HUMIDES DU SAGE
- LIMITES COMMUNALES

La partie Ouest du site du Brousteyrot constitue une portion de la Réserve Naturelle géologique aux enjeux forts en termes de biodiversité. Ces enjeux ont été identifiés dans le document d'objectif du site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Gât-Mort et du Saucats » : habitats prioritaires, habitat du Fadet des Laïches, présence d'amphibiens (Calamite des Joncs, Triton marbré, Salamandre tachetée) ou d'oiseaux patrimoniaux (Fauvette pitchou). La zone de 19 ha est bordée au nord par le ruisseau le Brousteyrot, affluent de la rivière le Saucats, et par une ripisylve peu épaisse. La zone de lande correspond à une ancienne pinède et est coupée en deux par un chemin et d'anciens fossés forestiers.

LES OBJECTIFS DE GESTION

Le premier plan de gestion identifiait des potentialités sous la pinède et une négociation avec le propriétaire privé et l'État avait été envisagée après l'exploitation classique. La fin de cette exploitation ayant été précipitée par l'ouragan, les négociations ont été entreprises par le gestionnaire pour garder ces milieux ouverts dans le cadre des mesures Biodiversité du plan de reconstitution du massif forestier landais après tempête. Au final, le propriétaire a vendu à la Communauté de Communes de Montesquieu le secteur qui était une zone de préemption du Département de la Gironde au titre des Espaces Naturels Sensibles.

En parallèle, des actions de gestion des ligneux et de débroussaillage manuels ont été mises en place, mais se sont avérées insuffisantes. Une réouverture mécanique a été faite sur 10 ha, suivie par de la gestion manuelle des reprises de ligneux. Le plan de gestion prévoit de maintenir ces milieux ouverts, voire de reconquérir des zones à molinie qui se ferment encore.

ACTIONS MENÉES ET RÉSULTATS

Des mesures de restauration et d'entretien

Afin de restaurer le site humide, un rebouchage partiel des fossés sur 500 m a été réalisé en 2012 et des batardeaux permettant de retenir l'eau ont été posés.

Pour ré-ouvrir le milieu, des coupes de ligneux ont été effectuées sur 5 ha à partir de 2003 avec divers publics : chantiers d'étudiants, d'insertion... avec également comme objectif le maintien de dépressions. Lors de l'élaboration du Docob (2009), puis de son animation (2013), des cartographies ont été réalisées dans le cadre de stages. Un débroussaillage mécanique de restauration a eu lieu en 2015, puis un entretien triennuel est planifié.

Un suivi continu

La pose de deux piézomètres a permis un suivi hebdomadaire des niveaux d'eau sur le site ainsi qu'une mesure sur le cours d'eau. Le programme d'actions a également permis de réaliser des missions de suivi écologique (Fadet des laïches, amphibiens, reptiles, oiseaux et flore patrimoniale). Il y a eu également l'intégration des parcelles au programme sentinelles du climat de Cistude Nature, dispositif de suivi à long terme pour mesurer les conséquences de changements climatiques (papillons, botanique) et effectuer des mesures météo.

Des résultats positifs

Plusieurs années de suivi ont été réalisées (7 ans de suivi du Fadet, et d'IPA oiseaux). Les actions de réouverture ont eu un impact notable sur le Fadet des laïches, avec une remontée des populations au bout de 2 ans (à partir de 2017). A noter également l'apparition d'espèces telles que la Gentiane pneumonanthe (2016) et la Trompette de méduse (2007).

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

Le premier objectif de gestion de ce site est de pérenniser les actions de gestion et de suivi avec un entretien régulier (tous les 3 à 6 ans) de la parcelle et des interventions plus régulières de bûcheronnage.

L'une des perspectives d'action est d'élargir le site en restaurant 2 ha de molinie en cours de boisement.



LE FADET DES LAÏCHES – RING DE SAUCATS – LA BRÈDE



LA GENTIANE PNEUMONANTHE – RING DE SAUCATS – LA BRÈDE

L'ESSENTIEL

Porteur du projet / MO :

Réserve Naturelle géologique de Saucats – La Brède

Propriétaires fonciers : Communauté de Communes de Montesquieu

Partenaires techniques : Communauté de Communes de Montesquieu, Département de la Gironde, Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Agence de l'eau Adour-Garonne, Commune de La Brède, chantiers d'insertion Arcins Environnement Services

Coûts et financements :

Acquisition en 2010 de la parcelle par la communauté de communes : 85 000 € (cette parcelle ne concernant pas que des milieux humides) co-financés par le Département et l'Agence de l'eau (80% de subventions)

Réserve Naturelle géologique de Saucats - La Brède • 05 56 72 27 98 • saucats.brede@espaces-naturels.fr

Contact :

Coûts moyens annuel alloués au site :

Fonctionnement pour la réserve (actions, suivi) : 3 000 €

Prise en charge des chantiers pour la Communauté de communes : 4 000 €

Durée et période : depuis 2008

Superficie du site : 19 ha

Grands types de milieux humides concernés : landes humides à Molinie, landes humides méridionales, zone à Marisque et Roseau, bétulaies, ourlets de cicatrisation à Drosera...



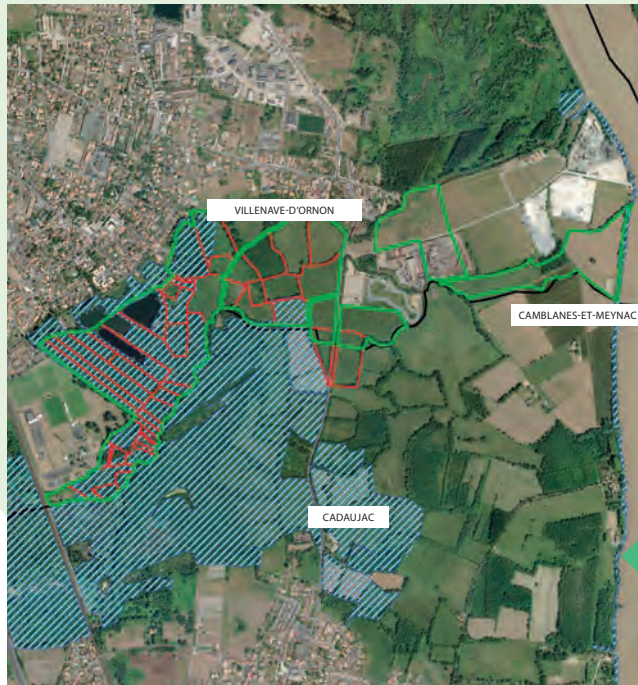
VALLÉE DE L'EAU BLANCHE

GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA VALLÉE DE L'EAU BLANCHE

Dans le cadre d'une politique volontariste initiée en 2006, la Ville de Villenave d'Ornon bénéficie de la délégation du droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, compétence relevant du Département. Elle assure ainsi une démarche globale de maîtrise foncière, de restauration et de gestion de ce site, en partenariat étroit avec les institutions compétentes : le Département de la Gironde, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et Bordeaux Métropole.



L'EAU BLANCHE À VILLENAVE D'ORNON – MAIRIE VILLENAVE D'ORNON



LE SITE



SITUATION GÉNÉRALE DU SITE
DANS LE PÉRIMÈTRE
DU SAGE

- DÉLIMITATION DU SITE
- ▨ ZONES HUMIDES DU SAGE
- LIMITES COMMUNALES
- LIMITES DE LA ZPENS (81 HA)

D'une superficie d'environ 81 ha, les Espaces Naturels Sensibles de la vallée de l'Eau Blanche sont situés au sud-est de la commune de Villenave d'Ornon, à la limite de Cadaujac. L'Eau Blanche, affluent de la Garonne, marque ainsi la lisière de la métropole bordelaise, trait d'union entre espaces urbanisés et espaces naturels. Empreinte d'un passé agricole (élevage, maïsiculture, maraîchage et culture du cresson), la vallée de l'Eau Blanche est aujourd'hui constituée de milieux caractéristiques des zones humides : prairies bocagères, boisements marécageux, gravières, aulnaies-frênaies...

LES OBJECTIFS DE GESTION

Le site présente un intérêt écologique et fonctionnel fort et est classé en zone Natura 2000. 234 espèces végétales et 347 espèces faunistiques ont commencé à être recensées, dont des espèces remarquables et/ou protégées par les directives européennes, comme la Fritillaire pintade, l'Orchis à fleur lâche ou le Cuivré des marais. De plus, il s'agit d'une zone d'expansion de crue, jouant un rôle majeur en cas d'inondation. Toutefois, la fermeture du milieu suite à la déprise agricole met en péril la biodiversité présente et la fonction hydraulique. La Ville a ainsi fait le choix de mettre en place des mesures de gestion spécifiques sur ces espaces naturels sensibles. C'est notamment par l'entretien pastoral que la Ville a permis la réouverture des milieux.

ACTIONS MENÉES ET RÉSULTATS

La mise en place des mesures

Suite à une étude écologique, la commune de Villenave d'Ornon a déployé entre 2011 et 2016 un premier Plan de gestion des Espaces Naturels Sensibles de la vallée de l'Eau Blanche, appuyée par une chargée de mission ENS. L'acquisition de parcelles fut un préalable, la maîtrise foncière étant déterminante pour la concrétisation des mesures de gestion. Ainsi, un important travail de veille et de concertation avec les propriétaires fonciers a été engagé et près de 1,3 million d'euros ont été consacrés à l'acquisition de 42 parcelles, représentant près de 45 ha.

Par la suite, les secteurs enfrichés ont été restaurés et une gestion conservatoire des prairies bocagères a été mise en œuvre. Les deux mesures phares sont : l'entretien par pâturage ovin extensif et la fauche tardive. Cette dernière a pour objectif de prendre en compte et respecter le cycle de reproduction des espèces animales et végétales. Élaborée de l'intérieur vers l'extérieur de la parcelle, elle permet à la faune présente de se réfugier dans les bordures. A cela s'ajoutent diverses mesures de gestion : entretien et calibrage des haies, broyage des refus, entretien des berges, pose de clôtures, lutte contre les espèces invasives...



ORCHIS À FLEUR LÂCHE – MAIRIE VILLENAVE D'ORNON

L'évaluation des résultats

La réalisation de suivis écologiques annuels (faune et flore) a permis d'affiner la connaissance du site et d'évaluer les impacts du plan de gestion. Ainsi, il a été démontré que le travail opéré ces dernières années a favorisé le maintien et l'augmentation de certaines espèces, comme la Fritillaire pintade, et la réapparition d'autres.

La valorisation

L'ensemble de cette démarche est valorisé auprès du grand public dans le cadre d'animations pédagogiques. L'un des événements phares est la Transhumance Urbaine, faisant déplacer chaque année un troupeau de brebis d'une prairie en bord de rocade aux Espaces Naturels Sensibles en bord de Garonne.

Pour aller plus loin...

L'une des difficultés rencontrées est de veiller à une continuité des actions au-delà du périmètre des Espaces Naturels Sensibles. En effet, la porosité du site induit une nécessaire concertation avec les acteurs situés à proximité (ex : plan d'actions commun pour lutter contre les espèces invasives).

Par ailleurs, la prise en compte des différents usages cohabitant sur le site (pêcheurs, chasseurs, industriels, éleveur...) constitue un enjeu fort et nécessite une attention particulière.

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

Le plan de gestion 2017-2021 s'inscrit dans la continuité des actions menées ces dernières années.

Par ailleurs, des mesures permettront de diversifier les types d'habitats et d'attirer de nouvelles espèces animales : installation d'une plateforme pour cigognes, de gîtes à chiroptères, de ruches et création de mares. Concernant le milieu hydraulique, une réflexion sera également engagée pour restaurer le rôle fonctionnel des fossés sur la partie bocagère.

Autre dimension nouvelle pour l'ENS de la vallée de l'Eau Blanche : l'ouverture du site au public grâce à l'aménagement de cheminements doux. Les espaces naturels, leur histoire et leur fonctionnalité (passée et actuelle) pourront ainsi être valorisés et expliqués au grand public dans le cadre d'un itinéraire de découverte pédagogique (panneaux d'interprétation, observatoire, palissades...) sur une distance de 3-4 km (ensemble des cheminements).

Enfin, à moyen terme, la Ville projette de réinstaller un éleveur ovin avec une attention portée à la viabilité économique de l'exploitation et à la cohabitation avec les usagers des futurs cheminements.

L'ESSENTIEL

Mairie de Villenave d'Ornon • 05 56 75 69 06 • secretariat.technique@mairie-villenedornon.fr • mous@mairie-villenedornon.fr Contact :

Porteur du projet / MO :
Ville de Villenave d'Ornon

Propriétaires fonciers : Villenave d'Ornon, propriétaires privés

Partenaires techniques : Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseil départemental de la Gironde, Bordeaux Métropole, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Communauté de communes de Montesquieu, propriétaires fonciers, associations d'usagers (chasse et pêche)

Coûts et financements :
Coût annuel moyen : 250 000 € (acquisitions et gestion) – Soutien financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, du Département de la Gironde et de Bordeaux Métropole

Durée et période :
2011-2016 – 1^{er} plan de gestion
2017-2021 – 2^{ème} plan de gestion

Superficie du site : 81 ha dont 55% détenus par la Ville et 2,5 ha sur la commune de Cadaujac

Grands types de milieux humides concernés : prairies bocagères, boisements marécageux, gravières, aulnaies-frênaies... de galets et atterrissement, zone d'érosion



L'ÎLE DE LABREILLE À VERDUN-SUR-GARONNE

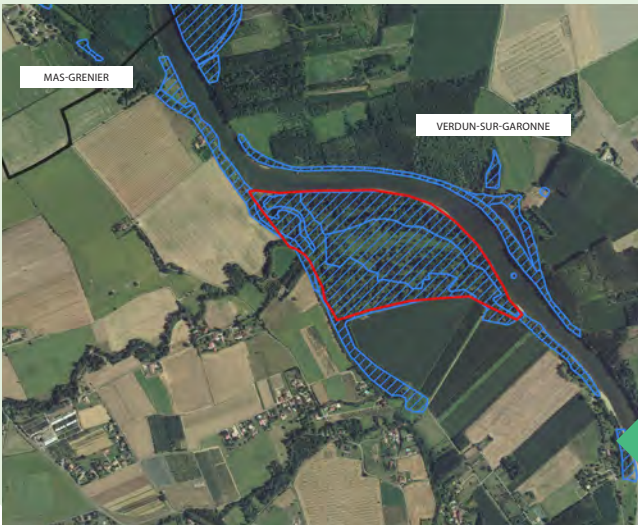
GESTION ET VALORISATION ÉCOLOGIQUE DE L'ÎLE AVEC UNE PERSPECTIVE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Le Conseil départemental, au titre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), a identifié, depuis plusieurs années, l'île de Labreille comme étant un lieu propice à la découverte du fleuve Garonne et de ses milieux associés. Ce site, qui appartient au Domaine Public Fluvial, est classé zone Natura 2000 et Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Grâce à une amodiation* délivrée par les Services de l'État, Le Département a pu entreprendre un projet de gestion et de valorisation de l'île pour permettre au grand public d'y accéder librement tout en étant sensibilisé aux enjeux environnementaux de la Garonne et de ses zones humides.

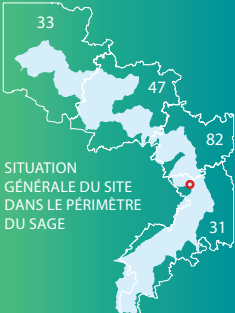
* Occupation temporaire du Domaine Public Fluvial



VUE AERIEENNE DE LA GARONNE ET DE LA PLAINE AU NIVEAU DE L'ILE DE LABREILLE À VERDUN-SUR-GARONNE EN TARN-ET-GARONNE – SMEAG/ D.TAILLEFER



LE SITE



- DÉLIMITATION DU SITE
- /// ZONES HUMIDES DU SAGE
- LIMITES COMMUNALES

L'île est située en rive gauche de Garonne sur la commune de Verdun-sur-Garonne. Cette ancienne île, de près de 30 d'hectares, présente un intérêt pour sa diversité de milieux facilement accessibles par les sentiers existants : boisements divers (dont ancienne peupleraies), prairies, dépressions alluviales, plages de galets,... La zone de confluence de Garonne avec les ruisseaux Nadesse et Pontarras ainsi que les falaises attenantes offrent, en plus d'une diversité d'habitat intéressante pour des espèces remarquables, un cadre paysager très agréable.

LES OBJECTIFS DE GESTION

L'île de Labreille est une zone humide qui accueille des habitats et espèces faunistiques et floristiques inféodées aux milieux garonnais. Le site présente notamment un intérêt pour l'avifaune du corridor garonnais, en terme de site de nidification, de halte migratoire et de nourrissage. Le site se caractérise par des mosaïques de milieux naturels composés de quatre grands types d'habitats avec des boisements alluviaux à saules blancs et peupliers noirs, des berges vaseuses et bancs de galets localisés en bords de Garonne et aux confluences, des prairies naturelles qu'il convient de maintenir voire de développer et également des friches herbacées à l'entrée du site. Il a été recensé sur ce site pas moins d'une quinzaine de mammifères dont 7 espèces de chauves-souris. On peut noter comme espèce patrimoniale la présence du Murin de Bechstein, espèce inscrite à l'annexe II de la directive habitat. Plus de 30 espèces d'oiseaux dont certaines inféodées aux milieux humides ont aussi été répertoriées. Il s'agit notamment de l'Aigrette garzette, de la Grande aigrette, du Héron cendré et du Chevalier culblanc observées sur la partie nord-ouest du site sur la grande vasière provoquée par le confluent des ruisseaux et de la Garonne.

Concernant l'avifaune, une espèce rare et localisée a été contactée sur le site ; le Torcol fourmilier. De la famille des pics, ce migrateur a été entendu dans la partie boisée nord du site. Au niveau flore, deux espèces sont déterminantes pour le classement en ZNIEFF ; la renouée amphibie (*Polygonum amphibium*) relevée dans la Garonne et l'orme lisse (*Ulmus laevis*) présent dans les bois alluviaux de manière clairsemée. L'île de Labreille est un site alluvial potentiellement intéressant pour d'autres espèces patrimoniales d'intérêt communautaire comme le Milan noir, l'Aigle botté, le Gomphe de Graslin ou encore la Loutre d'Europe.

L'objectif de gestion de ce site s'articule autour de 3 axes : (1) Améliorer les connaissances et préserver les enjeux fonctionnels notamment ceux liés à la dynamique fluviale du fleuve et des zones humides, (2) Maintenir et favoriser les espèces et habitats patrimoniaux de l'île en améliorant les connaissances et en suivant l'évolution de ce patrimoine naturel, (3) Assurer la protection des milieux et les valoriser auprès du grand public.

ACTIONS MENÉES ET RÉSULTATS

Dès la prise en compte de ce site au début des années 90, et suite à un travail multi-partenarial important, les interventions ont consisté à :

- nettoyer le site (enlèvement et mise en décharge de déchets divers),
- effectuer des plantations,
- créer des aménagements pédagogiques permettant de faire un suivi scientifique (observatoire à oiseaux, hôtel à insectes,...)
- aménager le site pour permettre l'accueil du public (parkings, sentiers de randonnées, système de fermetures pour interdire l'accès aux véhicules à moteurs,...)

En outre, un entretien permanent des sentiers de randonnée a été réalisé, tout comme le nettoyage des petits cours d'eau : Nadesse et Pontarras.

Toutes les actions de gestion des milieux sont aujourd'hui consignées dans un premier plan de gestion mis en œuvre à partir de 2016.

Ainsi 23 actions ont été menées au cours de cette période, avec notamment un suivi fonctionnel du site sur l'alimentation en eau des zones humides, l'objectif étant d'adapter les usages du site en préservant son inondabilité.

Afin de préserver les habitats et la biodiversité, des actions de lutte ont été menées sur la renouée du Japon, espèce exotique envahissante, sur 3 foyers situés au bord de l'ancien bras mort.

L'action « phare » entreprise sur les zones humides a consisté, en 2018, à réouvrir 3 ha de mégaphorbiaie en prairie, habitat qui présentait des milieux ouverts et d'autres plus fermés avec des friches arbustives. Cette mégaphorbiaie était située sur une ancienne peupleraie. Par des entretiens répétés, il s'agit de créer une prairie pouvant intéresser un éleveur local pour une fauche et/ou un éco-pâturage.

Un suivi écologique, réalisé par la CAtéZH Garonne, est également prévu en 2020, dernière année du plan de gestion, pour suivre l'évolution des habitats et des groupes faunistiques présents sur le site.

Concernant le dernier volet du plan de gestion, il a été réalisé l'entretien des sentiers de randonnée, la pose de panneaux pédagogiques, la restauration de l'observatoire ornithologique, l'entretien de l'hôtel à insectes et de nombreuses sorties encadrées pour la découverte du site.



MILAN NOIR - CORINNE ROLLAND/ NEO

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

Suite à ce premier plan de gestion s'achevant en 2020, un nouveau plan d'actions sera défini et mis en œuvre à partir de 2021 ou 2022.

Il convient de poursuivre l'entretien des aménagements déjà réalisés sur ce site et, notamment, de maintenir la mosaïque de milieux : boisements et zones ouvertes. Afin de concilier développement économique et biodiversité, il serait opportun d'installer de l'éco-pâturage de type extensif sur le site en partenariat avec un éleveur local.

Des actions complémentaires pour limiter, voir éliminer les foyers de renouée du Japon, avec du bâchage par exemple, pourront être entreprises.

Un rucher pédagogique pourrait être installé (secteur à définir) pour sensibiliser le grand public et les scolaires à la nécessaire préservation des abeilles.

Enfin, la signalétique pédagogique mérite d'être développée pour permettre aux promeneurs de s'orienter mais aussi de trouver des informations sur les richesses écologiques des milieux constituant l'île.

L'ESSENTIEL

Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, Direction de l'Agriculture et de l'Environnement, tel : 05 63 91 77 30, environnement@ledepartement82.fr

Contact :

Porteur du projet / MO : Conseil départemental de Tarn-et-Garonne

Propriétaires fonciers : État (Domaine Public Fluvial amodié au Conseil départemental)

Partenaires techniques : Services déconcentrés de l'État (DDT, DREAL...), Établissement publics (Agence de l'Eau, OFB...), collectivités locales (Conseil Régional d'Occitanie, commune de Verdun-sur-Garonne, Communauté de Communes du Grand Sud Tarn-et-Garonne), SMEAG, CAtéZH Garonne, associations de protection de l'Environnement (Nature Occitanie, Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, Fédération départementale de pêche, Fédération départementale de Chasse...)...

Plan de financement (coût et subvention) : plan de gestion 2016-2020, montant total estimé : 47 744 € TTC. Aide AEAG : 35% env., Aide Région : 8% env.

Durée et période : 1^{er} plan de gestion en vigueur : période 2016-2020. Site déjà pris en compte au titre des ENS dans les années 90.

Superficie du site : 27 Ha

Grands types de milieux humides concernés : végétation herbes hautes, boisement alluvial humide, herbiers aquatiques



LA ROSELIÈRE DE RISPOU À GRISOLLES

RESTAURATION D'UNE ROSELIÈRE EN SITE NATURA 2000

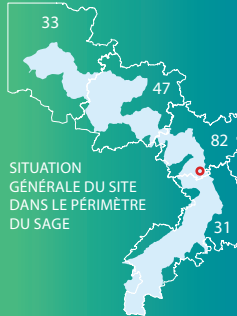
La commune de Grisolles est engagée depuis plusieurs années dans des démarches environnementales en faveur de l'environnement, et de la Garonne en particulier. Dans la continuité de ses actions « zéro phyto » et de la gestion de la zone humide de Mauvers les Bordes, c'est tout logiquement que la commune a souhaité en 2019 s'inscrire dans une action forte pour la biodiversité d'importance à l'échelle de l'Europe. Consciente de sa responsabilité environnementale au regard du patrimoine naturel, notamment du Héron pourpré dont l'un des principaux sites de nidification se situe précisément sur la commune, et dans un contexte de raréfaction des roselières, habitat particulier de cette espèce, la municipalité a décidé de restaurer la roselière de Rispou en signant un contrat Natura 2000. Cette action bénéficiera également à d'autres espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, et plus globalement à l'écosystème Garonne.



VUE DU SITE DE RISPOU – SMEAG/ D.TAILLEFER



LE SITE



— DÉLIMITATION DU SITE
ZONES HUMIDES DU SAGE

Localisé sur la commune de Grisolles (82), le site correspond à un ancien bras mort d'environ 3 ha, en rive droite d'un méandre de la Garonne. Il est situé dans le prolongement du bras mort de La Barraque, qui abrite une des principales héronnières accueillant le Héron pourpré, en vis-à-vis de la saulaie de Bregnaygue, et en amont de la zone humide alluviale de Mauvers les Bordes. Il s'inscrit en zone de protection spéciale pour les oiseaux du site Natura 2000 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac ».

LES OBJECTIFS DE GESTION

Le bras mort de Rispou est déconnecté hydrauliquement du fleuve Garonne mais reste dans sa zone inondable. La présence d'une section mouillée, au moins une partie de l'année, témoigne de son alimentation principalement par la nappe alluviale. Il peut également recevoir des apports modestes par le ruisseau de Pompigan. Cette situation a permis la présence d'une roselière.

La roselière est l'habitat naturel fondamental du Héron pourpré, espèce à très fort enjeu sur la Garonne et dont les populations sont en stagnation, voire en déclin. Le site de La Barraque abrite la principale héronnière du secteur pour le Héron pourpré. Ce milieu naturel est fragile et tend à se raréfier dans la vallée. Les roselières de La Barraque et de Rispou étaient dans un état altéré.

En effet, en l'état, le site de Rispou présente un état écologique moyen, du fait du développement limité de la roselière qui est sur certaines portions en concurrence avec le liseron, et sur sa périphérie contrainte par le développement d'une mégaphorbiaie dégradée, dominée par la ronce et le sureau hièble, avec une tendance d'évolution qui pourrait être à la fermeture de la roselière, amplifiée par un reboisement du site (saules arbustifs et arborés, frênes, érables negundos,...). Cet état altéré est préjudiciable en particulier pour le Héron pourpré.

Au regard de cette situation, il a été assigné au projet un objectif de conservation de la biodiversité ciblé sur la restauration de la roselière sur la partie médiane du bras mort au niveau des zones dépourvues de roseaux et/ou dégradées. La restauration de cet habitat naturel contribuera à l'extension du site de reproduction pour le Héron pourpré en particulier. Elle profitera à d'autres espèces patrimoniales comme les autres espèces de hérons (Blongios nain, Crabier chevelu, Aigrette garzette,...), mais aussi les Amphibiens, Libellules, la Loutre d'Europe,... En restaurant ce milieu naturel devenu rare, le projet renforce également la mosaïque d'habitats naturels favorable plus largement à l'ensemble de l'écosystème Garonne.

ACTIONS MENÉES ET RÉSULTATS

La première opération a consisté à la coupe de la végétation en place qui limitait de plus en plus le développement des roseaux par effet couvrant (mégaphorbiaie) ou d'ombrage (arbres et arbustes). Elle a compris la coupe d'une bambouseraie et le retrait des rhizomes à la pelle mécanique. Les produits de coupe ont été retirés du site.

Dans un second temps, un décapage superficiel du sol a été réalisé sur une partie du site, sur une profondeur de 0,2 à 0,5m environ. Les zones à traiter ont été délimitées précisément après cette phase de dévégétalisation sur la base de levées topographiques et avec l'aide d'un drone, mis à disposition par les services techniques du Conseil départemental du Tarn-et-Garonne. Cette opération visait d'une part à retirer la matière organique des premières couches du sol afin d'appauvrir le milieu moins propice au développement de ronces et autres plantes rudérales, et d'autre part de rapprocher le niveau du sol de celui de la nappe d'eaux souterraines qui alimente le bras mort. Elle favorisera ainsi le développement des roseaux. Les travaux ont été réalisés en hiver 2019/2020, à un moment où le niveau d'eau dans le bras était élevé, ce qui a facilité les travaux de terrassement pour niveler le sol au niveau de la section mouillée actuelle.

La troisième étape a consisté en la plantation de 2 500 plants de roseaux sur le site remanié. L'opération a eu lieu au début du printemps, avec un niveau de nappe élevé. Les plants de roseaux ont été placés en limite de la section mouillée et dans la partie en

eau afin de constituer deux fronts de colonisation d'une part vers la partie la plus humide, et d'autre part vers la partie la plus sèche. Le nombre de plants peu élevé traduit une volonté de donner « un coup de pouce » à la nature, étant attendu que le remodelage du bras favorisera également le développement des roseaux déjà présents.

Un volet pédagogique a été inclus au projet, associant les écoliers de la commune. Ainsi, en préalable aux travaux, les élèves ont bénéficié d'une intervention en classe assurée par le SMEAG. A l'aide d'un diaporama, ils ont appris en reconnaître la faune et la flore de la Garonne des Pyrénées à l'estuaire, avec un zoom sur la commune de Grisolles et la roselière. De plus, il était prévu qu'ils participent concrètement aux plantations de roseaux dans le site. Malheureusement, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, la sortie « travaux pratiques » a dû être annulée. Les élèves pourront néanmoins participer à la conception d'un panneau pédagogique qui présentera la roselière et sa biodiversité.

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

L'agrandissement de la roselière aura certainement un effet très positif sur la population de Héron pourpré de la Garonne en offrant un site potentiel de reproduction supplémentaire. Des premiers signes sont prometteurs, comme l'observation d'un Héron pourpré juvénile sur le site au début de l'été 2020. De plus, des réflexions sont engagées pour reconvertir l'ancien ball trap en prairie sur la parcelle adjacente, ainsi que pour réalimenter le site par le Canal de Garonne.

Sur le plan technique, dans le cadre du suivi et de l'évaluation du projet, la comparaison du développement des roseaux entre les zones remodelées et celles non remaniées sera plein d'enseignement pour le site lui-même, et également dans la perspective de développer à plus grande échelle des opérations de restauration des roselières, devenues rares dans la vallée de la Garonne.

Enfin, en fonction du suivi de l'évolution du site, des plantations complémentaires pourraient s'avérer nécessaire pour donner un second « coup de pouce » à la nature. Ce serait l'occasion d'organiser « une séance de rattrapage » pour les écoliers de Grisolles !



JEUNES ROSEAUX PLANTÉS SUR UNE SURFACE REMODELÉE DU BRAS MORT – SMEAG/ D.TAILLEFER

L'ESSENTIEL

Porteur du projet / MO :
Commune de Grisolles

Propriétaires fonciers : **privé (famille Arquier)**

Partenaires techniques : **SMEAG et Nature En Occitanie (animateurs Natura 2000), DDT82, DREAL, Région Occitanie, Conseil départemental, Conservatoire des espaces naturels.**

Plan de financement (coût et subvention) :
Plan de gestion 2019-2022, montant global : 24 479,28 € TTC
Aide Europe : 42%, aide Etat, 38%

Superficie du site : **3 Ha**

Grands types de milieux humides concernés : **roselière, mégaphorbiaie, saulaie**

Contact :

Mairie de Grisolles : 05 63 67 30 21 / SMEAG : 05 62 72 76 00

PONT DE BIOULE À SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE (82)

RESTAURATION D'UNE PARCELLE COMPOSÉE D'UNE PRAIRIE HUMIDE ET D'UN BOISEMENT

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 engagé en 2019, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a entrepris un projet de restauration et de gestion d'une parcelle dont il est propriétaire en rive droite du plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave.



TRAVAUX SUR SITE DÉFRICHEMENT - 30 DÉCEMBRE 2019 - SOURCE : VINCENT BES (CD82)



PARCELLES BOISÉES APRÈS DÉFRICHEMENT - 28 AOÛT 2020 - SOURCE : MATHIEU BEAUJARD (SMEAG)



HAIE CHAMPÊTRE PLANTÉE - 15 JUIN 2021 - SOURCE : CÉCILE PASQUIER (SMEAG)



ROSEAUX EN CROISSANCE SPONTANÉE SUR LA PRAIRIE HUMIDE - 15 JUIN 2021
SOURCE : CÉCILE PASQUIER (SMEAG)

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

Dans le cadre de sa politique ENS, le Conseil départemental prévoit de gérer de manière pérenne le site du Pont de Bioule, par le biais de plans de gestion successifs. Il prévoit d'entretenir les milieux selon les objectifs fixés et de permettre au grand public d'y accéder librement pour découvrir les bords de Garonne et être sensibilisé aux enjeux environnementaux. Les scolaires, via la base de loisirs du Tarn et de la Garonne en rive opposée, pourront aussi profiter de cet espace et d'animations ciblées. Parmi les actions à poursuivre, une attention particulière sera portée à l'éco-pâturage avec un agriculteur riverain. Des aménagements légers d'accueil du public seront installés (table de pique-nique, banc, poubelle, panneaux d'information). La mairie de Saint-Nicolas-de-la-Grave a été associée à ce projet dès son émergence. La commune a d'ailleurs pris un arrêté pour interdire l'accès aux véhicules sur le chemin communal qui mène aux parcelles de ce site dans l'idée d'empêcher des dépôts sauvages. Une barrière matérialisant cette interdiction autour du parking d'arrivée sera posée par les Services du département fin décembre 2021. Un suivi écologique sera engagé annuellement avec la Société des sciences naturelles du Tarn-et-Garonne pour les potentialités environnementales du site.

L'ESSENTIEL

Contact : Pôle Agriculture et Environnement (Service Biodiversité) • 05 63 91 77 30 • environnement@ledepartement82.fr

Porteur du projet / MO :
Conseil départemental de Tarn-et-Garonne
Propriétaires fonciers :
Conseil départemental de Tarn-et-Garonne

Partenaires techniques : Direction départementale des territoires (DDT), Syndicat mixte d'études et d'aménagement (SMEAG), Office français de la biodiversité (OFB), Centre régional de la propriété forestière (CRPF), Électricité de France (EDF), Cellule d'assistance technique à la gestion des zones humides (CATEZH) Garonne, Fédérations départementales de pêche et de chasse, Société des sciences naturelles du Tarn-et-Garonne

Plan de Financement (coût et subvention) :
Montant du projet sur 5 ans : 43 651 € HT,
32 074 € éligibles à un contrat Natura 2000

Durée et période :
Plan de gestion sur la période 2019-2023

Superficie du site : 7 ha env.

Grands types de milieux humides concernés : Végétation
herbes hautes (prairie)



TRAVAUX DE DÉFRICHEMENT DE LA PARCELLE BOISÉE - 30 DÉCEMBRE 2019 - SOURCE : VINCENT BES (CD82)



PRAIRIE HUMIDE RÉOUVERTÉ - 15 JUIN 2021 - SOURCE : CÉCILE PASQUIER (SMEAG)



Ce site d'une superficie de 7,1 ha situé sur la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave est la propriété du Conseil départemental du Tarn-et-Garonne. Cet espace se compose d'une ancienne parcelle cultivée en céréale (3,6 ha) et d'une ancienne peupleraie d'exploitation (3,5 ha). Il est bordé au nord par un petit affluent du ruisseau de Millole et au sud par le canal de colature de la Garonne. Un petit sentier de halage permet de longer cette parcelle par le sud. Cette parcelle a été acquise par le conseil départemental avant le lancement de la politique des Espaces naturels sensibles (ENS) par la collectivité en 1988. Aujourd'hui, la volonté du Département est de lui conférer une vocation environnementale forte. Elle pourrait ainsi intégrer le réseau des sites ENS. Le site est concerné par plusieurs zonages environnementaux. La partie prairie est incluse dans l'inventaire départemental des zones humides et dans le périmètre de la zone de

protection spéciale (ZPS) au titre de la Directive oiseaux du site Natura 2000 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » ; Dans le but de répondre aux enjeux écologiques du site, ce site a fait l'objet de travaux de restauration dans le cadre d'un contrat Natura 2000 engagé en 2019. Le conseil départemental de Tarn-et-Garonne, accompagné du SMEAG, a ainsi défini un plan de gestion de 5 ans pour restaurer la prairie humide et convertir l'ancienne peupleraie en boisement diversifié. La proximité de ce site avec la base de loisirs du Tarn et de la Garonne, gérée par le Département, constitue une réelle opportunité pour y mener des actions pédagogiques par les agents départementaux ou par des partenaires, à destination notamment du jeune public. À noter que cette parcelle se situe dans une zone reculée, ce qui favorisait les dépôts de déchets de toute nature.

LES OBJECTIFS DE GESTION

Alors qu'elle était laissée à l'abandon (peupleraie dépérissante, prairie en friche, dépôts sauvages), le Conseil départemental porte aujourd'hui, par le biais de son Service Biodiversité, un projet de restauration de cette parcelle :

- en créant un boisement patrimonial en lieu et place de l'ancienne peupleraie,
- en plantant des haies champêtres ;
- en maintenant des zones ouvertes par des fauches mécaniques et/ou un éco-pâturage.

Ces actions ont été orientées prioritairement en direction de l'avifaune. Le site est en effet intégré au réseau Natura 2000 au titre de la Directive « oiseaux » ZPS.

Le document d'objectifs (Docob) Garonne aval qui inclut le site Natura 2000 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » indique les éléments suivants :

- Le site de projet est voisin du plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave, utilisé comme zone d'alimentation par l'aigrette garzette, la grande aigrette, le héron pourpré, le balbuzard pêcheur ou encore le combattant varié ;
- Le site constitue déjà un habitat privilégié pour l'aigle botté ;
- Le site projet est distant d'environ 1 km d'une héronnière, zone de reproduction avérée du milan noir, de l'aigrette garzette, du bihoreau gris et potentiellement de la grande aigrette et du héron pourpré.

Outre ces données basées sur des inventaires 2007, le site de projet a bénéficié de diagnostics et inventaires écologiques en 2018. Il en ressortait les points suivants :

Milieux concernés par la restauration

Ancienne parcelle cultivée en zones humides

Cette parcelle n'était plus cultivée depuis 2012 et est désormais couverte par une végétation herbacée avec une prédominance de dicotylédones. Le fort recouvrement par des espèces végétales inféodées aux milieux humides a entraîné son intégration dans l'inventaire départemental des zones humides dans le Tarn-et-Garonne sous le code 082SATESE2173-Prairie de l'Île. Les habitats naturels y sont mal définis du fait de la mise en culture prolongée de la parcelle. On peut néanmoins y observer *Dipsacus laciniatus*, *Epilobium parviflorum*, *Carex pendula*, *Rumex conglomeratus*, *Ranunculus repens*... permettant de rattacher cet habitat dégradé à une mégaphorbiaie (37.71) et à une prairie humide eutrophe sur certains secteurs (37.2) régulièrement pâturés par le gibier (chevreuils, sangliers, lapins...).

Ancienne peupleraie

Cette parcelle était une ancienne peupleraie de culture exploitée dans les années 90. Suite à cette exploitation, les peupliers sont repartis de souche et ont atteint une hauteur de 20 m environ. La présence de bois mort dans le sous-bois est un facteur important de biodiversité et de richesse trophique et doit donc de ce fait être conservé en place. Ce boisement présente un intérêt pour l'avifaune puisque des loges de pics sont observables sur certains arbres ainsi que des nids de rapaces (buse ou milan). Un autour des palombes a également été observé. Ce potentiel écologique pourrait être développé par une diversification de la strate arborée notamment. Il faut noter que certains arbres sénescents présentent des risques pour la sécurité, surtout s'ils sont à proximité du chemin existant.

Flore et habitats

Seule une quinzaine d'espèces de flore a pu être recensée lors de cet inventaire sommaire, comme par exemple l'astragale réglisse (*Astragalus glycyphyllos*), l'avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*), et la baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*), etc. Il s'agit d'une végétation de type mégaphorbiaie. Le milieu était piqué de jeunes ligneux, qui laissait présager une fermeture progressive de la mégaphorbiaie, dans une dynamique conduisant à une végétation forestière méso-hygrophile, vraisemblablement une forêt mixte de chênes, ormes et frênes.

Oiseaux

Parmi les 27 espèces d'oiseaux, 17 sont inscrites à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur le territoire métropolitain.

De même, l'analyse des listes rouges des oiseaux nicheurs au niveau national et régional (ex Midi-Pyrénées) montre :

- 2 espèces inscrites autre qu'en « *préoccupation mineure* » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine : la bouscarle de Cetti qui est « *quasi-menacée* » et la tourterelle des bois qui est « *vulnérable* ».
- 2 espèces inscrites autre qu'en « *préoccupation mineure* » sur la liste rouge des oiseaux de Midi-Pyrénées : la fauvette grisette qui est « *quasi-menacée* » et le pigeon colombin qui est « *vulnérable* ».

Mammifères

Seules deux espèces de mammifères très communes ont pu être recensées au niveau de la parcelle prospectée : le chevreuil européen (*Capreolus capreolus*) et le sanglier (*Sus scrofa*). Il est fort possible qu'une grande diversité de chiroptères fréquentent la zone à minima en phase de transit ou de chasse. Aucun inventaire chiroptérologique n'a cependant été réalisé dans le cadre de cette étude.

Reptiles et amphibiens

La diversité herpétologique de la parcelle s'est avérée très faible avec la seule présence du lézard des murailles (*Podarcis muralis*). La grenouille rieuse (*Pelophylax rudibundus*) est également présente sur le canal de colature et les abords de la Garonne. Aucun enjeu particulier n'est donc hiérarchisé pour cette espèce puisqu'il s'agit d'une espèce compétitive.

Insectes

Concernant les insectes, le seul intérêt qui a pu être révélé lors de cet inventaire est l'attractivité du canal de colature et de la Garonne pour les odonates. En effet, la richesse spécifique recensée sur la parcelle s'avère très faible. L'espèce présentant le principal enjeu local est l'agrion de mercure qui est un odonate protégé au niveau national.

Synthèse

Le site de projet ne présentait pas en 2018 un attrait écologique suffisant pour accueillir les espèces d'oiseaux à enjeux du site Natura 2000 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac », et notamment celles identifiées précédemment en termes d'enjeux moyen à fort. En synthèse des différents diagnostics écologiques, il apparaissait les éléments suivants :

- Le site présentait un intérêt écologique limité, du fait d'une part de la lignification de l'ancienne parcelle cultivée conduisant à la dégradation de la mégaphorbiaie, et d'autre part, de la monospécificité du boisement de la peupleraie d'exploitation et d'un développement peu diversifié des sous-strates (hormis par endroit).
- Des dégradations anthropiques ont été constatées dans le site avec passage d'engins agricoles et en périphérie du site avec dépôts de déchets.
- La proximité de la parcelle vis-à-vis de la Garonne et du canal de colature lui confère un véritable potentiel écologique (odonates, bouscarle de Cetti, fauvette grisette, pigeon colombin, tourterelle des bois, chiroptères).

Afin d'améliorer l'attrait écologique du site pour les espèces présentes, des objectifs de conservation lui ont été assignés afin notamment de tendre vers un gain de biodiversité.

Selon le DOCOB Garonne aval, les objectifs de conservation, favorables aux espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, et présentes à proximité du site, concernent :

- **Le maintien de sites boisés et de zones d'alimentation pour le milan noir et l'Aigle botté.** Ces deux espèces sont observées depuis 2018 grâce à la présence de nids. Une observation post



AIGLE BOTTÉ – SOURCE NATURE EN OCCITANIE

AIGRETTE GARZETTE – SOURCE DIDIER TAILLEFER / SMEAG

ACTIONS MENÉES ET RÉSULTATS

À vu des enjeux écologiques, il a été décidé de réaliser des actions dans le cadre du contrat Natura 2000 pour une période de cinq années. Ces actions environnementales ont été engagées depuis 2019, dont plusieurs correspondent à des actions du DOCOB Garonne aval. Elles concernent :

La gestion en prairie de l'ancienne parcelle cultivée, avec création de haies champêtres :

Gestion en prairie de l'ancienne parcelle cultivée

Un broyage forestier a permis d'exporter des rémanents dans un premier temps en 2019. En 2020 et 2021, de nouveaux broyages ont été effectués avec exportation des résidus de coupe. Ces interventions ont permis de retrouver progressivement des habitats prairiaux caractéristiques des bords de Garonne (37.2 : prairie humide eutrophe, prairie méso-hygrophile : 38.21). La bordure Est de la parcelle, bordant la peupleraie est gérée de façon à préserver une lisière moins linéaire en préservant des massifs buissonnants (cornouiller sanguin, prunelier, saule roux, noyer commun...) ainsi qu'une zone de mégaphorbiaie dominée par les dicotylédones (cardère, épilobe, eupatoire, salicaire...). Une partie de la parcelle a été gérée de façon à faciliter la capture et le bagage des palombes par les agents de la fédération départementale de chasse. Afin de préserver la quiétude du site, des périodes adaptées concernant la fauche et la non-organisation des visites seront choisies en fonction des espèces présentes. Un éco-pâturage sera mis en place afin d'entretenir la prairie de façon écologique.

Cette diversité des modes de gestion apportera progressivement une diversification des habitats et un enrichissement de la diversité végétale de cette ancienne parcelle cultivée. **Cela sera très favorable à l'avifaune patrimoniale de la Garonne visée par le DOCOB Natura2000 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac », à savoir les ardéidés (Hérons) et les rapaces**, ainsi qu'à la biodiversité ordinaire des vallées alluviales (insectes, batraciens, reptiles, micro-mammifères, petits gibier, passereaux...). La prairie sera un lieu de nourrissage et de chasse privilégié pour ces espèces.

Création de haies champêtres

En complément de la gestion de la prairie, **une haie champêtre de 450 m a également été plantée** à l'automne-hiver 2020-2021 en bordure du chemin et dans la prairie afin **d'accroître la mosaïque d'habitats**, délimiter la parcellaire tout en permettant de préserver **la quiétude du site**. Le choix des ligneux a été porté sur

expertise confirme la fréquentation du site par l'aigle botté (communication Société de Sciences Naturelles de Tarn et Garonne (SSNTG)).

- **Le maintien de sites d'alimentation et le développement de nouveaux sites de reproduction pour la grande Aigrette, l'aigrette Garzette, le bihoreau gris et le héron pourpré.** Ces espèces mentionnées sont présentes à proximité du site avec un enjeu moyen à fort (zones de reproduction et d'alimentation).

En définitive, au regard des enjeux de conservation selon le DOCOB et des expertises naturalistes, il a été conclu que le projet présentait un intérêt fort pour 3 espèces à enjeu fort et 1 espèce à enjeu moyen selon le DOCOB. Ces actions permettront l'atteinte de ces objectifs avec la restauration de ces habitats et leur conservation.

des espèces autochtones, déjà présentes aux alentours et donc adaptées au contexte local. La haie est actuellement diversifiée et pluristratifiée.

La reconversion d'une partie de l'ancienne peupleraie en boisement de feuillus diversifiés :

Dans la partie sud, en 2020, les peupliers de culture ont été abattus et exportés. Au total un abatage de 2 ha / 3 de l'ancienne peupleraie a été réalisé au broyeur forestier lourd. Un broyage des souches de peuplier d'exploitation a été effectué sur la ligne de plants afin de limiter le développement des rejets dont la gestion s'avérerait difficile. Certains (gros) débris de souches ont été conservés sur l'interligne pour favoriser les insectes saproxyliques. Pendant et après le chantier (2021), les sujets et/ou pousses d'espèces autochtones d'intérêt écologique ont été repérées, conservées et dégagées afin de faciliter leur développement. Au deuxième semestre 2020, un travail du sol superficiel suivi d'un ensemencement par un mélange prairial de l'ancienne peupleraie ont été réalisés afin d'assurer un couvert végétal, avant plantations.

En complément, de fin 2021 à début 2022, des plantations d'un boisement multi-espèces estimées à environ 1000 arbres ont été effectuées à la place de la peupleraie.

Le choix des ligneux portera sur des espèces autochtones, déjà présentes aux alentours et donc adaptées au contexte local, correspondant notamment aux boisements de type chênaie-frênaie-ormie. Le boisement sera ainsi diversifié et pluristratifié.

Il sera propice pour de nombreuses espèces protégées tels que les coléoptères xylophages (Longicorne, Grand capricorne...), la famille des pics (dont le Pic noir présent sur le site), les rapaces (Buse variable, Autour des palombes, Faucon hobereau...) et également de nombreuses espèces de chauve-souris. En particulier, il sera susceptible d'accueillir **la Grande Aigrette, l'Aigrette Garzette, le Bihoreau gris, le Héron pourpré, le Milan noir et l'Aigle botté**, espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Dans la partie Nord, il est proposé de suivre l'évolution du boisement afin de vérifier la bonne tendance observée. En effet, celui-ci semble évoluer peu à peu vers un boisement alluvial typique de la plaine de Garonne dominé par le frêne commun, le chêne pédonculé, l'orme champêtre...

Les perspectives concernant ces aménagements amènent à environ 1 000 arbres plantés, 450 mètres linéaires de haies créées.

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

L'élaboration d'un avenant au contrat Natura 2000, a permis de nouer des collaborations et faire émerger de nouveaux projets. En effet, la commune s'est engagée dans un second contrat Natura 2000 portant sur l'extension de la zone de pâturage, avec l'intégration d'enjeux chiroptères et quelques panneaux de sensibilisation afin d'informer les promeneurs et passants sur les actions menées en faveur de la biodiversité sur le site.



SITE FAISANT L'OBJET D'UNE CONVERSION DE CULTURE EN PRAIRIE - SOURCE : SMEAG/C.BOSCUS



PRIX DE LA CATÉGORIE « ACTIONS METTANT EN ŒUVRE PLUSIEURS POLITIQUES PUBLIQUES » À L'OCCASION DES GRANDS PRIX NATURA 2000 - ÉDITION 2021 - SOURCE : SMEAG/K.FIGUIER

De plus, la commune a pu bénéficier de financements régionaux pour convertir une maïsiculture de 3 Ha à proximité directe du périmètre du site Natura 2000, en prairie naturelle par une méthode génie-écologique appelée « fleur de foin ». Cette méthode consiste à utiliser la banque de graines contenue dans le sol d'une prairie présentant des caractéristiques écologiques identiques et les implanter sur la zone à restaurer. La future prairie sera également entretenue par pâturage.

Un cheminement piéton sera réalisé en bord de parcelle accompagné de panneaux pédagogiques permettant aux promeneurs de prendre conscience de la biodiversité présente sur ces sites en bord de Garonne. Ce projet a fait appel à de différents partenaires tels que le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) pour des relevés floristiques, le Conservatoire d'Espaces Naturels Poitou-Charentes pour établir un itinéraire technique, une association locale de valorisation des osiers ou encore des agriculteurs locaux dont un engagé dans une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (M.A.E.C) depuis 2018.

Ces trois projets environnementaux – deux contrats Natura 2000 et un projet régional – entrent dans une dynamique globale d'entretien des espaces prairiaux par éco-pâturage sur la commune de Saint-Macaire. L'accompagnement de ces projets a été valorisé par la remise d'un prix national Natura 2000 dans la catégorie « action mettant en œuvre plusieurs politiques publiques ». Décerné par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) à l'occasion du Salon des Maires à Paris, le concours national bisannuel des Grands Prix Natura 2000 permet de récompenser des actions menées dans le cadre de Natura 2000. Ce prix permet non seulement de récompenser ces trois projets et les actions Natura 2000 menées sur le territoire mais aussi de les valoriser via la prochaine réalisation, au printemps 2022, d'une courte vidéo de présentation de ces initiatives durables. Cette distinction encourage le SMEAG à poursuivre ses actions et à accompagner la mise en place des projets de restauration écologique dans la vallée de la Garonne de sa source dans les Pyrénées jusqu'à l'estuaire de la Gironde.

ANCIENNE ÎLE DE GARONNE À SAINT-MACAIRE (33)



RESTAURATION D'UN BRAS MORT ET RÉOUVERTURE D'HABITATS NATURELS EN SITE NATURA 2000

Dans le cadre de sa politique d'animation des zones humides d'intérêt piscicole, la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de Gironde (FDAPPMA33), en accord avec le propriétaire, s'est engagée depuis 2019 dans la restauration et l'entretien d'une annexe hydraulique de la Garonne par le biais d'un contrat Natura 2000. Les actions menées en faveur de la biodiversité et du patrimoine naturel sur cette ancienne île de Garonne, sont bénéfiques pour de multiples espèces patrimoniales et inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat et une douzaine d'espèces d'oiseaux protégés dont le martin pêcheur d'Europe, espèce classée à l'annexe I de la Directive Oiseaux.



VUE DU SITE DE SAINT-MACAIRE DEPUIS LA RIPISYLVE - SOURCE : SMEAG /C.BOSCUS

L'ESSENTIEL

Contact : Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de Gironde • 05 56 92 59 48 • contact@peche33.com

Porteur du projet / MO : Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de Gironde (FDAPPMA33)

Propriétaires fonciers : Propriétaire privé et domaine public fluvial sur le lit mineur

Partenaires techniques : SMEAG, Services de l'État (DDT, DREAL...), équipe communale de Saint-Macaire, associations naturalistes (Arbres et Paysages, etc.).

Partenaires financiers : État/FNADT, Europe/FEADER, et l'Agence de l'eau Adour-Garonne en plus pour l'animation N2000 du SMEAG (accompagnement du contrat)

Plan de Financement (coût et subvention) : 39 230,52 € - FEADER 53 % et État 47 %

Durée et période : Contrat d'une durée de 5 ans soit 2019 - 2023.

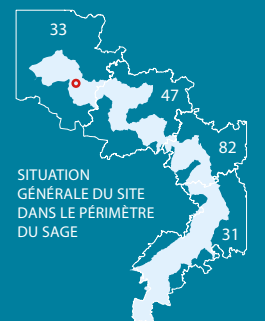
Superficie du site : 4 Ha

Grands types de milieux humides concernés : bras mort, boisement alluvial humide / ripisylve, mare, végétation sur berges vaseuses, mégaphorbiaies.



Cette ancienne île est située en rive droite de Garonne sur la commune de Saint-Macaire. D'une superficie d'environ 4 hectares, le site présente un intérêt pour sa diversité d'habitats : annexe hydraulique, mare, ripisylve, prairie, mais également plusieurs habitats dits « d'intérêts communautaire » c'est-à-dire protégés au titre de Natura 2000. Supports d'une biodiversité remarquable, ce site abrite également une richesse spécifique faunistique et floristique importante. Inscrit dans la zone spéciale de conservation (ZSC) du site Natura 2000 « Garonne en Nouvelle-Aquitaine », ce site offre aux promeneurs un lieu de nature dans un cadre paysager agréable à proximité directe de la Garonne.

LE SITE



SITUATION GÉNÉRALE DU SITE DANS LE PÉRIMÈTRE DU SAGE



VUE DE LA GARONNE DEPUIS LE SITE, AU NIVEAU DE LA CONCHE VASEUSE - SOURCE : SMEAG/C.BOSCUS

LES OBJECTIFS DE GESTION

Le site se caractérise en majeure partie par une mosaïque de milieux naturels composés de trois habitats d'intérêt communautaire caractéristiques de zone humide avec des communautés végétales annuelles typiques des berges vaseuses, une forêt alluviale à saule blanc (*Salix Alba*) et frêne élevé (*Fraxinus Excelsior*) et une mégaphorbiaie* rivulaire à tendance eutrophe, habitat favorable à l'installation de l'angélique des estuaires (*Angelica Heterocarpa*), espèce d'intérêt communautaire prioritaire dans le Docob de Garonne en Nouvelle-Aquitaine.

Plusieurs espèces ont été recensés lors du diagnostic écologique dont une douzaine d'oiseaux comprenant le martin pêcheur d'Europe, espèce patrimoniale et inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux, utilisant ce site comme gîte et lieu d'alimentation. La diversité d'habitats recensés représente un potentiel d'accueil important pour certaines espèces semi-aquatiques comme la loutre et le vison d'Europe (respectivement, *Lutra Lutra* et *Mustela Lutreola*), deux mammifères d'intérêt communautaire à fort et très fort enjeux susceptibles d'utiliser le site comme corridor de déplacement et lieu d'alimentation.

Des inventaires plus récents ont permis d'identifier les remparts de Saint-Macaire comme des gîtes à chiroptères et notamment à Petit rhinolophe, inscrit à l'annexe II de la Directive Habitat. L'entretien de la prairie par pâturage et la restauration de la ripisylve et d'une partie de la forêt alluviale sont des actions bénéfiques pour les chiroptères car ils représentent des zones de chasse et d'alimentation en raison de la présence d'insectes coprophiles.

Au regard de la diversité d'habitats et de la richesse faunistiques et floristiques du site, l'objectif est d'améliorer la fonctionnalité de ces milieux naturels par diverses actions de restauration et de suivies réparties durant cinq années, durée d'un contrat Natura 2000. Au sein de cet objectif, plusieurs actions ont été menées afin de :

- Améliorer l'état de conservation de cette mosaïque d'habitats dont les habitats d'intérêt communautaire.

- Restaurer le bras mort de Garonne et la ripisylve peu présente voire inexistante afin de retrouver une fonctionnalité bénéfique pour la biodiversité.

- Rouvrir la prairie et la maintenir ouverte par pâturage, un mode de gestion durable et doux pour le milieu.

**Les mégaphorbiaies rivulaires sont des friches humides de végétation hétérogène dominée par de grandes herbacées qui se développent sur des sols humides et riches.*



PLANTATIONS DE BOUTURES DE SAULES AVEC LES ÉLÈVES DU LYCÉE AGRICOLE DE BAZAS, L'ASSOCIATION ARBRES ET PAYSAGES ET LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DE GIRONDE - SOURCE : SMEAG/C.BOSCUS

ACTIONS MENÉES ET RÉSULTATS

Les principales actions menées s'articulent autour de 4 grands axes :

1. Restauration de l'annexe hydraulique

Les travaux ont débuté en 2019 avec la création d'un chemin d'accès à la prairie et au bras mort afin d'enlever les encombrants et les déchets.

2. Fixation du banc vaseux par plantations de boutures de saules

Afin de densifier la ripisylve aux rôles écologiques incontestables : maintien physique des berges, source d'alimentation, de refuge et de nidification pour de multiples espèces, corridor de déplacement, structure intégrante des paysages de la vallée de la Garonne, rôle d'ombrage permettant de limiter l'augmentation de la température de l'eau en période estivale ou encore rôle de filtre permettant d'épurer l'eau par le système racinaire. C'est dans cet objectif que des boutures de saules, essences adaptées en pied de berge, ont été plantées afin d'assurer ce rôle de filtre et de réduire l'envasement progressif de la conche vaseuse qui serait défavorable pour la reproduction d'espèces piscicoles. L'objectif est de renforcer la connexion hydraulique du bras mort par l'aval et ainsi améliorer sa fonctionnalité vis-à-vis des enjeux piscicoles. Pour cela, une vingtaine d'élèves du lycée agricole de Bazas ont participé aux plantations d'une centaine de boutures de saule de trois espèces locales : Saule blanc, Saule marsault et Saule cendré avec l'accompagnement de l'association Arbre et Paysages. Un an après les plantations, une visite du site a révélé que tous les plants se sont bien développés malgré une crue hivernale exceptionnelle.

3. La réouverture de milieux fermés

Plusieurs habitats naturels ont fait l'objet d'une réouverture et du traitement de près de 280 érables negundo (espèce exotique envahissante) tels que la mare, la ripisylve, le bras mort et la prairie.



VUE DE LA GARONNE DEPUIS LA RIPISYLVE - SOURCE : SMEAG/C.BOSCUS

Ces dernières, peu répandues sur les bords de Garonne, offrent à terme une biodiversité inféodée aux milieux ouverts très intéressante d'un point de vue écologique. Après ouverture, la prairie est passée d'une taille de 0,3 à 1 Ha.

4. Un entretien par pâturage extensif

Cette prairie sera entretenue par pâturage avec les bovins du propriétaire de la parcelle, également éleveur engagé en agriculture biologique. Ce mode de gestion permet non seulement de maintenir la prairie ouverte mais également le retour d'une biodiversité typique des milieux ouverts. En effet, la présence de pâturage favorise la présence d'insectes associés à l'élevage et donc d'espèces d'avifaune protégées (comme le héron garde-bœuf, les hirondelles de fenêtre et rustiques...) et de chiroptères insectivores. Ainsi, le pâturage participe dans son ensemble, à l'équilibre dynamique de l'écosystème prairial. Enfin, il s'agit également de valoriser le métier de moutonnier, très présent dans la région autrefois, et donc de faire perdurer le patrimoine culturel.



VUE DE LA CONCHE VASEUSE DEPUIS LA RIPISYLVE - SOURCE : SMEAG/C.BOSCUS



Structure porteuse :



www.smeag.fr



Avec la contribution des acteurs du territoire dont les porteurs de projets et les cellules d'assistance technique à l'entretien des rivières et des zones humides

Pour plus d'information et suivre l'actualité du SAGE,
rendez-vous sur www.sage-garonne.fr
et aussi sur www.observatoire-garonne.fr
ou www.lagaronne.com

